Soixante-dix-neuvième année. — N° 122. Le Numéro : 4 francs. Vendredi 23 Mai 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-580 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947 (rectificatif) (p. 4750).

Loi n° 47-581 portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses militaires pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947 (rectificatif) (p. 4750).

Loi n° 47-585 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques (rectificatif) (p. 4750).

Loi n° 47-587 complétant et modifiant la législation économique (rectificatif) (p. 4750).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 4750).

Décrets des 15 janvier et 21 mai 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4750).

Ministère de la guerre.

Décrets du 20 mai 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4751).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté portant radiation du tableau spécial de la médaille militaire (p. 4756).

Arrêtés portant révocation et annulant les dispositions d'un précédent arrêté portant mise à la retraite d'office (personnels civils extérieurs) (p. 4756).

(1 f.)

Ministère des finances.

Arrêté du 17 mai 1947 portant désignation de membres du conseil général de la Banque de France (p. 4756).

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 4756).

Ministère de l'économie nationale.

Arrêté du 20 mai 1947 portant délégation de signature (p. 4756).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décision du 15 mai 1947 relative à la classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage, tapis, bonneterie) dans les usines d'indémaillable (p. 4756).

Ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 28 mars 1947 autorisant le port d'armes à un régisseur d'avances (p. 4756).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêtés du 20 mai 1947 portant transfert et dévolution des biens des sociétés :

« Le Journal de Brou » (p. 4757).

« Le Phare de Calais et du Pas-de-Calais » (p. 4757).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 4757).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des groupes politiques. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 4759).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AIR

Avis pour le recrutement direct d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 4759).

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 4759).

Avis de concours d'admission à l'emploi d'agent technique de l'aéronautique (p. 4759).

MINISTÈRE DES FINANCES

Avis de tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 4760).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 4760).

Annonces (p. 4761).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 44

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 mai 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1709).

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 mai 1947. — Questions écrites (p. 613).

LOIS

Loi n° 47-580 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mars 1947:

Page 3028, 1re colonne, article 17, avant-dernière et dernière ligne, au lieu de: « ...seront réimputées, à due concurrence... », lire: « ...seront réimputés, à due concurrence... ».

Page 3030, 2e colonne, 1re ligne, article 45, au lieu de: « ...dépenses engagés par eux... », lire: « ...dépenses engagées par eux... »; 3e colonne, article 50, 1re ligne, au lieu de: « Les dispositions qu'entrainera... », lire: « Les dépenses qu'entrainera... ».

Loi n° 47-581 portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses militaires pour le 2e trimestre de l'exercice 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er avril 1947: page 3056, 1re colonne, article 4, 3e et 4e ligne, au lieu de: « ...14 milliards 236.112 F... », lire: « ...14 milliards 236 millions 112.000 F... ».

Loi n° 47-585 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1947: page 3126, 2e colonne, article 6, dernière ligne, au lieu de: « ...l'article 10 ci-après... », lire: « ...l'article 12 ci-après... ».

Loi n° 47-587 complétant et modifiant la législation économique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947: page 3191, 2e colonne, article 2, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ...le paragraphe 1er de l'article 37... », lire: « ...le paragraphe 1° de l'article 37... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Léger (Jean), pour les motifs suivants: ancien maire d'Evian, magistrat municipal de haute valeur, doit abandonner ses fonctions dès novembre 1940. Entré très tôt dans la Résistance, il y joue un rôle très important. Arrêté en février 1944, il est déporté. Mort pour la France.

Fait à Paris, le 21 mai 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Lvard (Albert), ancien maire d'Annecy (Haute-Savoie), pour les motifs suivants: ingénieur T. P. E., organisateur de la résistance A. S. et N. A. P. en Haute-Savoie, puis dans l'Isère, entré dans la clandestinité, nommé membre du C. D. L. Fut un des organisateurs du maquis du Vercors. Porté à la tête de l'administration municipale d'Annecy en hommage à ses profondes convictions démocratiques et à son action dans la résistance. Patriote fervent et citoyen totalement dévoué au bien public. Mort à son poste terrassé par cinq années de lutte et de fatigues.

Fait à Paris, le 21 mai 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le Gouvernement cite à l'ordre de la Nation:

M. Lacour (Edouard), ancien adjoint au maire d'Agen, pour les motifs suivants: résistant depuis mars 1941, s'est dévoué sans relâche, organisant une chaine de diffusion de la presse clandestine. Arrêté en février 1944, torturé, transféré à Neuengamme, il est décédé le 10 mars 1945. Personnalité éminente qui avait acquis, dans ses fonctions d'adjoint au maire, de 1935 à 1941, une autorité et un prestige incontestables, grâce à son dévouement inlassable.

Fait à Paris, le 21 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 15 janvier 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 janvier 1947, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Bourhis (Yves), conseiller général, maire de Faou (Finistère). Chevalier du 7 juillet 1933.

Décret du 21 mai 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Connet (Mattéo-Ange-Laurent), préfet hors cadres. Officier de la Legion d'honneur du 2 mars 1939.

Décret du 21 mai 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Chevaldonne (Pierre-François), directeur de l'orphelinat municipal Serenne, à Orléans. Chevalier depuis 1927.

Marrou (Jean-Baptiste), maire de Ceyrat (Puy-de-Dôme). Chevalier du 30 juin 1937.

Pages (Marcel-Raymond-Georges), directeur de la réglementation et des étrangers au ministère de l'intérieur. Chevalier du 24 janvier 1935.

Pouchol, chef de division à la préfecture des Alpes-Maritimes. Chevalier du 1er août 1934.

Décret du 21 mai 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la loi du 13 juillet 1923, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Sicot (Marcel-Jean-Marie), secrétaire général pour la police, chargé de la sous-direction de la police économique à la direction générale de la sûreté nationale. Chevalier depuis le 6 janvier 1938.

Décret du 21 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'or-

dre national de la Légion d'honneur, à titre posthume :

Au grade de chevalier.

MM.

Léger (Jean), ancien maire d'Evian (Haute-Savoie) ; 14 ans de pratique professionnelle, des fonctions électives et de services militaires et de guerre.

Lyard (Albert), ancien maire d'Annecy (Haute-Savoie) ; 35 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives. A été cité à l'ordre de la Nation.

Décret du 21 mai 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Boschetti (Lucien-Jean), maire d'Annecy ; 31 ans d'activité professionnelle et de services militaires de guerre.

Décret du 21 mai 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Vautrin (Emile-André), ingénieur divisionnaire des parcs et jardins de la ville de Paris ; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires de guerre.

Décret du 21 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

MM.

Vaye (Louis-Alphonse), conseiller municipal de Sceaux ; 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires de guerre et de fonctions électives.

Isnal (Victor-Hugo), ancien adjoint au maire de Chamalières (Puy-de-Dôme) ; 45 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires de guerre.

Larrieu (Henri), sous-directeur à l'administration centrale ; 20 ans de fonctions publiques et de services militaires de guerre.

Pelletier (Paul-Henri), chef de bureau à l'administration centrale ; 22 ans de services civils et militaires.

Me Peille (Etienne-Pierre), conseil juridique au ministère de l'intérieur ; 25 ans d'activité professionnelle et de services militaires de guerre.

Décret du 21 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu les lois des 13 juillet 1913 et 14 mai 1939, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

MM.

Allias (Julien-Joseph), lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de Pontivy (Morbihan) ; 41 ans de services civils et militaires, dont 25 ans de services dans un corps de sapeurs-pompiers.

Enos (Constant), capitaine honoraire des sapeurs-pompiers de la ville de Conches (Eure) ; 55 ans de services dans un corps de sapeurs-pompiers.

Gourmelen (André-Guénolé-Laurent), lieutenant de sapeurs-pompiers à Pont-Aven (Finistère) ; 41 ans de services civils et militaires, dont 37 ans de services dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 21 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la loi du 13 juillet 1923, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

MM.

Koeberle (André-Etienne-Melchior), commissaire divisionnaire de police à Strasbourg ; 45 ans de fonctions publiques et de services militaires.

Stromboni (Jean-Baptiste) ; 21 ans de services publics et militaires de guerre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 20 mai 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 mai 1947, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services de guerre exceptionnels :

Au grade d'officier.

BELTRAMI (Georges), lieutenant-colonel.
VANAERDE (Fernand-Jean), capitaine.

Au grade de chevalier.

ALOISE (Jean-Pierre), sous-lieutenant.

ARENE (Georges-René-Louis), lieutenant.
Cette nomination annule et remplace toute citation pour faits analogues de résistance.

BALLAZ (Jules), adjudant-chef.

BEGUE (Camille), lieutenant.
Cette nomination annule la citation à l'ordre de la division n° 285 du 16 juin 1945.

BELLIER (Paul-Joseph-Pierre), chargé de mission de 1re classe.

COGNAC (Ambroise).

DELNOMDEDIEU (Pierre).

DEVEVEY (Louis-Emile-Anne-Charles).

DUCROS (Georges-André-Frédéric), pseudo Robert Guy, capitaine.

EPRINCHARD (Albert-Pierre), lieutenant.

FETY dit DE LA BRANGELIE (Jean-Marcel-Louis-Napoléon), lieutenant.
Annule la citation armée n° 1228 du 7 novembre 1945.

FOEX (Françoise-Marguerite), pseudo Kim 3, chargée de mission de 2e classe.

GAUDFRIN (Georges-Louis).
Cette nomination annule la citation division n° 2 du 15 avril 1945.

GUIONNET (Robert-Louis-Ernest), pseudo Robert, capitaine.

LAVOISIER (Gaston-Victor-Georges), commandant.

LEVY (Georges), chef de bataillon.
Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1239 du 9 octobre 1945.

LEVEQUE (Jean-Louis-Armand).
Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 137.

MALFAIT (Arthur), commandant.

MAUNY (Raymond-Roger), chargé de mission de 1re classe.
Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1318 du 18 novembre 1945.

MEYER (Raymond), lieutenant.

MOREAU (Georges-Basile-Louis).
Cette nomination annule la citation à l'ordre de la brigade du 14 juillet 1945.

NOCETTI (Fernand-Albert), pseudo Henri, lieutenant.
Cette nomination annule la citation n° 1318 du 10 novembre 1945

RENAUD (Charles), commandant.

REYNAUD (Robert).
Cette nomination annule toute citation accordée pour faits de résistance.

ROSENBLITH dit ROZAN (Jean-François), sous-lieutenant.

TARRADE (Jean), capitaine.

TEULERY (Louis-Georges), chef de bataillon.

VIVIEN (Marcel), capitaine.
Cette nomination annule la citation à l'ordre de la division en date du 30 septembre 1944.

WAUTERS (Georges-Jean), lieutenant.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

AISSA (Bernard), capitaine.

CHABRE (Ernest), lieutenant.

AUBIN (Robert-Henri-Alphonse), capitaine.

CHASSAIN DE MARCILLY (Jean-Michel-Xavier-Marie), capitaine.

COURBOT, alias FLORIVAL (Georges-Joseph), sous-lieutenant.

FALBISANER (Robert).

JAUDON (Pierre), lieutenant.

MAIRE (Pierre-Alexandre), lieutenant.

PARLEANI (Christian-Albert), chef d'escadron.

RAUILHAC (Raymond-Pierre), pseudo Gros Caillou, lieutenant.

REGNIER (Jean-Marie), capitaine.

SARRES (Irénée-René), lieutenant.
Cette nomination annule la citation armée n° 1316 du 18 novembre 1945 et la citation à l'ordre n° 21 de la 15e région.

VIGNERON-LAROSA (Alex), lieutenant.
Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée n° 1347 du 18 novembre 1945.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Régularisation.

RAUX (Fernand-Henri), lieutenant. Pour prendre rang du 24 août 1916.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 20 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 mai 1947, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services de guerre exceptionnels:

Au grade de chevalier.

ANTONINI (Raymond-Ange-Antoine), commandant.

ARMANDO (Edouard), capitaine.

BERNSTEIN (Daniel), lieutenant.

BIDEGARAY (Marcel-Désiré-Justin), médecin lieutenant.

BLAVOUX (André-François-Louis), médecin capitaine.

BLAYAC (Pierre-Emile-Charles), médecin lieutenant.

BONNAFOUS (Bernard-Henri), commandant.

BOURGAREL (Ferdinand), pseudo Ninan, capitaine.

BOUSQUET (Eloi), capitaine.

BOUVIER (Armand), sous-lieutenant.

BRACAVAL (Henri), capitaine.

BRODIER (Jean).

CARLIER (Jacques), commandant.

CATHALA (Gaston-Jean), capitaine.

CAUDRON (Charles), commandant.

CHAMBRE (Henri), pseudo Boué, capitaine.

CHOPIN (Robert-Edmond-Léon), capitaine.

CHUCHU (André-Fernand), lieutenant.

CORPS DE GARDE (Albert-Fernand), lieutenant.

COTI (François), pseudo Stromboli, chef de bataillon.
Annule la citation à l'ordre de la brigade du 28 octobre 1944.

COUTY (Raymond-Pierre).

COUTY BOHEC (Jeanne).

DRAPIER (Pierre-Cyprien), pseudo Frein, lieutenant.

FEHR (François-Joseph-Georges).

FRAISSE (Lucien), pseudo Xavier, capitaine.

FRECHINOS (Georges-Joseph), médecin capitaine.

GARDERES (Jean), lieutenant.

GEORGES (Albert), capitaine.

GOBLET (Auguste), aspirant.

HOURIEZ (Pierre-Joseph), capitaine.

JACQUES (René-Jules), chef de bataillon.

LACHAUD (Paul-Henri), capitaine.

LAFAY (Jean-Claude), chef d'escadron.

LAMAISON (Pierre-Henri), commandant.
Annule la citation à l'ordre de la division pour faits analogues de résistance.

LANET (Joseph-Pierre).

LE BRUN (Pierre).

LEFAUCHEUX (Marie-Hélène).

LE PERSONNIC (Lucien-André), capitaine.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

ALLAIN (Yves), lieutenant.

ANDRE dit NOEL (Marcel-Yves), capitaine.

ANDRE (Georges), capitaine.

BADER (Jean), capitaine.

BARBAZA (Claude), lieutenant.

BARRIERE (Alfred-Baptiste), capitaine.

BERNARD (Paul), capitaine de réserve.

BESSON (Emile-Marius), pseudo Giraud, capitaine.

BIGET (Albert-Marie-Charles).

BOUCHIER (Louis), lieutenant.

BROGUET (Robert), pseudo Boby, capitaine.

CALAIS dit LUCIEN (Emile-Marie-Louis), sous-lieutenant de réserve.

CHERIFI (Maurice), commandant.

CORNETTE (André-Jean), lieutenant de réserve.

DANEZINI (Hubert-Maurice), capitaine.

DESCHAMPS (Elie-Paul-Emile), capitaine.

DOUGADA (René-Placide-Eliacin), maréchal des logis.

FAIVRE dit MARIO (Marcel-Henri), lieutenant.

FRICKER (Henri-Geoffroy), aumônier militaire.

GARÇON-DUFOUR (Laurent-Justin), chef d'escadron.

GUERIN (Paul-Adrien-Marie), capitaine.

GUEUGNIER (Eric), lieutenant.

JALES (Robert-Théophile), pseudo Leroy et Baveux, lieutenant.

LEFEVRE (René), lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 20 mai 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 mai 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, à titre posthume, les membres des Forces françaises de l'intérieur dont les noms suivent:

ANTETOMASO (Marcel), sous-lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: entré dans la Résistance dès février 1941. Chargé de missions au cours des années 1941 et 1942, en a effectué plusieurs qui ont été remplies à la satisfaction de ses chefs. A participé à tous les parachutages de la région de la Haute-Loire et de la Lozère et, à la tête de son groupe, à plusieurs destructions de ponts et d'ouvrages d'art, ordonnés par Londres. Le 4 février 1944, avec son groupe, attaqua un convoi allemand, au cours duquel quatre soldats furent tués et un camion capturé. Arrêté par la Gestapo le 12 février 1944, interrogé, battu, torturé, resta muet, ne dévoilant rien de l'organisation du réseau, qu'il connaissait parfaitement. Déporté à Dora le 3 mai 1944, a été assassiné par les S. S. sur les quais de la gare de Bergen-Belsen, le 11 avril 1945. Croix de guerre avec palme.

BECHARD (Louis-Paul), lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: fait prisonnier en 1940 dans un ouvrage de la ligne Maginot, n'a jamais désespéré de la victoire et a déployé tous ses efforts pour rejoindre les Forces françaises combattantes. Après deux tentatives d'évasion malheureuses, a réussi à quitter le camp de représailles de Lubeck. Repris dans la région de Trèves, a été fusillé par les Allemands. Croix de guerre avec palme.

BERTRAND (Louis), lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: résistant de la première heure, a, pendant quatre années, mené la lutte contre l'envahisseur et subi dix-sept mois de prison pour son attitude antiallemande. A participé personnellement au sabotage du câble souterrain Paris-Strasbourg. D'un courage exemplaire, a été mortellement blessé, le 4 septembre 1944, à Sorneville, dans l'accomplissement d'un coup de main sur un poste allemand. A été cité.

BISSON (Arnaud), capitaine des forces françaises de l'intérieur: brillant officier d'opérations, d'un dynamisme et d'une audace extraordinaire, n'a jamais accepté l'idée de la défaite et s'est fait, dans l'Oise, le pionnier de la résistance à l'ennemi en organisant des parachutages dans l'Oise en mars 1943. Chassé par la Gestapo, a renoncé volontairement à toute vie de famille pour se consacrer entièrement à l'organisation du département de l'Aisne. Grâce à ses qualités incomparables d'animateur, a su tirer le maximum de la région et de ses hommes. Développant une inlassable activité dans tous les domaines, payant régulièrement de sa personne, a organisé plus de soixante opérations et dirigé de nombreux coups de mains. Est tombé glorieusement en service commandé le 30 juin 1944. Croix de guerre avec palme.

BLOCH (Denise-Madeleine), lieutenant des forces françaises de l'intérieur: résistante de la première heure, a été volontaire pour les missions les plus dangereuses, malgré les recherches et une condamnation à dix ans de travaux forcés dont son activité à Lyon lui a valu d'être l'objet. Passée dans la région de Toulouse, fut chargée de porter à Londres divers documents et franchit la frontière espagnole à pied; arrêtée, sut se faire libérer et gagner l'Angleterre. Volontaire une fois encore, subit un entraînement technique spécial de radio. Partie pour la France par vedette rapide le 24 décembre 1943, fut blessée au cours d'un engagement. Après avoir rejoint les parachutistes à l'entraînement, repart pour la France en mars 1944. Après trois mois de difficile travail clandestin, fut arrêtée, internée, puis déportée. A été assassinée par les S. S. en janvier 1945, à Ravensbruck. Croix de guerre avec palme.

CAMBON (Christian-Albert-Jasmin), lieutenant-colonel des forces françaises de l'intérieur: figure légendaire de chef de la Résistance en Lot-et-Garonne. Dès les jours sombres de 1940, a refusé dans son cœur d'officier français d'accepter la défaite. A galvanisé autour de lui les volontés de combat et les espérances. Chef départemental de Combat et de M. U. R., a rassemblé le faisceau des forces patriotiques éparses. Ne songeant jamais à sa sécurité personnelle, n'a eu en vue que le but final: la libération de la France. A été assassiné par la Gestapo le 27 mars 1944, tombant avant d'avoir vu le triomphe de nos armes, donnant sa vie pour la liberté et la grandeur de la patrie. Croix de guerre avec palme.

CARPENTIER (Pierre), capitaine des forces françaises de l'intérieur: prêtre, officier de corps franc; patriote fanatique et profondément bouleversé par la retraite de 1940, s'assigna la mission de résister farouchement à l'envahisseur. Créant à Abbeville des cellules d'action et de renseignements avec une poignée de jeunes gens dont il était l'âme et le membre le plus actif, se donna en outre tout entier au sauvetage des nombreux soldats alliés cachés dans la Somme. A convoyé personnellement plus de cinquante de ces hommes de la zone interdite à la zone occu-

pée. Trahi et arrêté par la Gestapo, fut condamné à mort et fusillé. Figure remarquable de prêtre-soldat, qui représentait toutes les grandes vertus françaises. Croix de guerre avec palme.

DEGUY (Charles), chef de mission 2e classe, des forces françaises de l'intérieur: un des pionniers de la Résistance. Contacté par le capitaine Saint-Jacques en août 1940, lui a immédiatement apporté un réseau de renseignements d'un appoint particulièrement précieux et une organisation paramilitaire en voie de création. De cette date jusqu'à son arrestation par la Gestapo le 8 août 1941, n'a cessé de prendre tous les risques à sa charge avec la plus grande abnégation, sans jamais se retrancher derrière ses charges de famille. A assuré lui-même l'évasion et le transfert en zone Sud de prisonniers alliés. Durant son internement et jusqu'à son exécution au Mont-Valérien le 29 juillet 1942, a fait preuve du courage le plus magnifique et, par son mutisme absolu, a sauvé la vie de nombreux camarades du réseau. Croix de guerre avec palme.

DESCAMPS (Henri-Clotaire-Joseph), chef d'escadron des forces françaises de l'intérieur: magnifique officier, animé du plus pur patriotisme et du plus ardent désir de servir. Dès juin 1941, a participé effectivement à la résistance à l'occupant. Membre du groupe « Vérité française », en devient rapidement l'âme, le conseiller et le chef moral, en organisant les centres de parachutages ainsi que les sabotages de la machine ennemie. Arrêté par la Gestapo et condamné à mort, a gardé le silence malgré les tortures les plus effroyables, préservant ainsi de la mort de nombreuses vies de patriotes. Déporté par la suite, a finalement été exécuté le 5 décembre 1942. Croix de guerre avec palme.

DIEBOLD (René-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Officier très brave, déjà cité au cours de la campagne 1939-1940. A brisé sa carrière dans la police pour sauver un maquisard du peloton d'exécution. Dans le combat, garde son sang-froid et conquiert ainsi l'admiration de ses hommes. A été blessé mortellement au cours des violents combats de Crantenoy, le 2 août 1944. A été cité.

DRIOU (Jean-Jacques), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Venu de très bonne heure à la résistance, malgré les lourdes charges qu'il assumait à la Croix-Rouge française où il était connu par son patriotisme et son zèle, a pris une part active aux opérations de la libération de Nancy. Entraîneur d'hommes, d'un courage exemplaire, galvanisant les hommes par son courage et son splendide allant, a été tué glorieusement en tête de sa formation, le 15 septembre 1944, au pont de Malzeville. A été cité.

DUPERRON (Pierre), capitaine des forces françaises de l'intérieur. Chef de secteur de Bayon, animé du plus pur patriotisme, d'un courage calme et réfléchi, a dirigé pendant 2 ans par ses conseils et son exemple la résistance dans la région. S'est volontairement joint aux jeunes du maquis qu'il avait organisé pour les conduire à de brillantes actions de guérilla. A été tué glorieusement le 5 septembre 1944, à Charmes, à la tête de ses troupes. A été cité.

DUPREZ (François-Jules-Henri), capitaine des forces françaises de l'intérieur. Créateur du réseau d'évasion avant la lettre, dès juillet 1940, vint en aide aux soldats britanniques cachés dans le Nord de la France en les faisant héberger et les dotant de faux papiers. Entra dans le réseau « Pat » avec le groupe qu'il avait constitué en janvier 1941 et devint le chef de ce réseau pour le Nord de la France. Père de quatre enfants, considéra qu'il se devait d'abord à son pays et sauva la liberté à plus de cent soldats et aviateurs alliés. Patriote ardent, absolument désintéressé, a fait à son pays le sacrifice de sa vie. Croix de guerre avec palme.

DURAND (Robert-Henri), commandant des forces françaises de l'intérieur. Résistant de la première heure a, depuis trois ans, mené la lutte contre l'envahisseur en vue d'aider à la libération de la France. D'une activité et d'un dévouement inlassables, d'un courage exemplaire, a, par son action, contribué pour une large part à cette libération. Le 4 septembre 1944, chargé d'un coup de main sur la garnison allemande de Sorneville, a été mortellement blessé au cours de l'action. A été cité.

FLOTTET (Moïse), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Jeune officier, organisateur de maquis, d'une énergie indomptable. A su inculquer à ses hommes un allant sans pareil. Est tombé glorieusement à la tête de sa section, le 7 décembre 1944, tandis qu'il se portait à l'attaque des positions ennemies de Michelbach (Haut-Rhin). A été cité.

FRANÇOIS (Louis-Henri), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Officier forestier animé d'un patriotisme hors de pair, ainsi que d'un courage et d'une volonté exemplaires, organisateur inlassable de la résistance des Vosges pendant les quatre années d'occupation, a sauvé par ses organisations de nombreux jeunes français de la déportation. A rendu des services inappréciables à la France et à la cause alliée par son service de renseignements sur l'ennemi. Par ailleurs, a été un des soutiens les plus efficaces du maquis de la région de Saint-Dié et dans cette action n'a négligé ni son temps ni sa peine. Arrêté par la Gestapo le 18 octobre 1944, a payé de sa vie ses actes de grand patriote. Croix de guerre avec palme.

GUINIER (Henri), capitaine des forces françaises de l'intérieur. Médecin d'un grand dévouement, prit la succession du docteur Lansac après son arrestation, à la direction départementale du service de santé (M.U.R.) et s'occupa en outre de l'approvisionnement en armes (groupe M.U.R. et I.S.). Arrêté par la Gestapo le 1er juin 1944 et emprisonné à Saint-Michel a été brûlé vif à Buzet (Haute-Garonne). Croix de guerre avec palme.

ITHIER-LAYERGNEAU (Georges-Robert), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Entré dans la résistance organisée dès septembre 1940, a été un des principaux éléments de la ligne d'évasion de soldats britanniques créée par Boris Vilde et Sylvette Leleu. Arrêté en mars 1941 et inculpé d'aide à l'ennemi, a été condamné à mort le 17 février 1942 et fusillé au Mont-Valérien le 23 février. Très efficace dans la résistance, plein de bravoure et d'abnégation dans la captivité, est mort héroïquement. Croix de guerre avec palme.

LE JALU (Jean), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Jeune officier d'une ténacité et d'un mépris du danger extraordinaires. A pris part à toutes les opérations effectuées par la compagnie de Bourbriac. A attaqué seul, au fusil, un groupe de six allemands pour permettre à un de ses camarades armé seulement d'un révolver de se replier. Atteint de deux balles dans la tête, s'est écroulé à son poste de combat. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

LE MOLGAT (Emile), sous-lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: magnifique combattant de la résistance. Le 13 juillet 1944 à Monassut (Basses-Pyrénées), alors qu'il allait reconnaître un terrain de parachutage, est entré en contact avec une colonne allemande et lui a livré combat. S'est employé à fond pour mettre l'ennemi en échec et a fait preuve, au cours de cet engagement, des plus belles qualités de courage et de ténacité. Repéré par l'adversaire et soumis à un bombardement intense de mortiers, a continué à assurer le ravitaillement de sa mitrailleuse et livré une bataille sans merci jusqu'à la dernière cartouche. Mortellement blessé, est tombé en héros au cours de l'action, près de sa pièce de combat. Croix de guerre avec palme.

LHOMENEDE (Julien), lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: résistant de la première heure. Promoteur et organisateur de la résistance dans l'arrondissement de Brioude, s'est dévoué sans compter pour organiser l'A. S. ainsi que les maquis et a dirigé personnellement les opérations de parachutage d'armes sur ces terrains. Arrêté par la Gestapo le 10 février 1944 et emprisonné à Clermont-Ferrand, où il a subi les pires tortures physiques et morales, n'a rien révélé de l'organisation de résistance à laquelle il appartenait. Ardent patriote, a sacrifié sa vie pour la libération de son pays. Croix de guerre avec palme.

MARTINAUD (Raymond-René-Jean), sous-lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: dans la résistance depuis 1942 au groupe Franc-Tireur, a participé à la formation de groupes armés de l'A. S. et à de nombreux coup de main contre les troupes d'occupation. Toujours prêt pour les missions les plus dangereuses, passe au maquis en mars 1944 et prend la tête d'une section du bataillon « Chastaing ». Pendant les combats pour la libération du département, a participé à de nombreux sabotages et embuscades, et se distingue particulièrement le 9 août 1944 près d'Azerat. Le 16 août, dans les opérations qui devaient amener la prise de Périgueux, s'est heurté, avec sa section, à un ennemi quinze fois supérieur en nombre. Ayant reçu l'ordre de tenir, a infligé à l'ennemi des pertes sévères avant de trouver une mort héroïque à la tête de ses hommes. A, par son sacrifice, évité de lourdes pertes à son bataillon. Croix de guerre avec palme.

MATTER (Noël-Raymond), capitaine des Forces françaises de l'intérieur: officier ayant toujours fait preuve du plus pur patriotisme et d'un complet désintéressement. Organisateur et chef du groupe O. C. M. de Meurthe-et-Moselle, a consacré toute son activité à la préparation militaire de son groupe, à l'aide aux prisonniers évadés et à un service de renseignements. Dénoncé par un traître, fut arrêté par la Gestapo le 21 janvier 1944. Interné et torturé au cours de nombreux interrogatoires, eut la force de ne pas livrer ses camarades. Condamné à mort pour espionnage le 26 avril, ne fut exécuté que le 22 mai 1944, à Epinal. A été cité.

MICHEL (Edmond-André), lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: officier de carrière plein d'allant et de gaîté, aimé de tous ses chefs et de tous ses soldats. Démissionnaire de l'armée d'armistice pour ne pas suivre Pétain, se consacra entièrement à la résistance. Débute dès 1942 comme chef de secteur avec cinq départements et reçoit presque aussitôt des félicitations de son chef. En août 1943, échappe de justesse à la Gestapo et à la police de Vichy qui cernait son P. C. et, après avoir refusé de gagner Londres, estimant que son travail serait plus utile en France, crée lui-même le réseau « Mousquetaire » comprenant huit départements. De nouveau recherché par la Gestapo, change à nouveau d'identité et transporte son P. C. de Poitiers à Angers. Fin juin 1944, nombre de ses agents étant arrêtés, les voies de communications coupées, porte lui-même son courrier à Paris, à bicyclette. A son retour, le 5 juillet, est arrêté par la Gestapo sur dénonciation d'un agent double. Incarcéré à la prison de Tours, et après avoir subi d'effroyables tortures, a toujours gardé le silence. Fut lâchement fusillé le 9 août 1944, à Saint-Symphorien. Croix de guerre avec palme.

MOULET (Jules-François-André), commandant des Forces françaises de l'intérieur: résistant et patriote d'élite. Dès 1941 a donné à la résistance sa situation d'abord et sa vie. Auteur de plusieurs coups de main contre les troupes d'occupation, s'est fait remarquer de ses chefs par son activité et son courage, ce qui lui vaut le titre de chef NAP qu'il réorganise. Malgré plusieurs tentatives d'arrestation, se sacrifie pour éviter l'arrestation du chef de comité de libération clandestin. Arrêté le 13 juillet 1944 par la Gestapo, accepte toutes les tortures et, par son silence, sauve tout le réseau clandestin de libération. Fusillé à Signes, le 18 juillet 1944, meurt en chantant la « Marseillaise ». Croix de guerre avec palme.

PERIE (Henry-Marie), lieutenant des Forces françaises de l'intérieur: splendide officier qui a magnifiquement servi la cause de la libération. Entré dans le maquis du Tarn avant la libération, y était considéré comme un des meilleurs officiers. Commandant un escadron de jeunes F. F. I. de ce département, a attaqué, dans la nuit du 19 au 20 août 1944, un train allemand fortement protégé. Galvanisant ses hommes par sa magnifique attitude, servant lui-même une mitrailleuse placée en un point particulièrement exposé, a été un des facteurs décisifs de l'opération, participant avec la colonne Schneider à la poursuite de l'ennemi jusque

dans les Vosges, a toujours été en tête du combat. Le 26 novembre 1944, ayant reçu l'ordre de reconnaître et d'occuper la maison forestière de Fies, a réussi à s'emparer de son objectif. Par la suite, dans la reconnaissance d'une ferme voisine, un de ses pelotons étant plaqué au sol par un feu violent, n'a pas hésité à aller se rendre compte lui-même de la situation et, par deux fois, a affronté en terrain découvert les rafales allemandes. A été blessé mortellement d'une balle en pleine tête au cours de l'action. Croix de guerre avec palme.

PIRONNEAU (Roger), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur : magnifique figure du jeune étudiant français patriote. Faisant partie d'un réseau de renseignements depuis décembre 1940, s'est donné corps et âme à sa tâche. Arrêté le 19 août 1941, a fièrement revendiqué devant l'ennemi l'honneur de son activité clandestine. Condamné à mort, a été fusillé au Mont-Valérien le 29 juillet 1942, en même temps que son chef. A marché à la mort en souriant, heureux de donner sa vie pour son pays. Croix de guerre avec palme.

PLAYOULT (Henri), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur: figure exceptionnelle du jeune Français qui a mis au service de la France, dans le combat contre l'envahisseur, toutes les magnifiques qualités de cœur et d'esprit qu'il possédait au plus haut point. Chef d'un réseau de renseignements à Troyes, qu'il avait monté lui-même, dirigé et animé, de janvier à octobre 1942, a contribué de toutes ses forces à la libération de la France, dans la lutte sourde et obscure des services de renseignements. Arrêté le 2 août 1942 et martyrisé, n'a donné à ses bourreaux aucune indication susceptible de compromettre ses camarades. A fait l'admiration de tous ses compagnons de captivité par son esprit d'abnégation et son attitude pleine d'une foi réconfortante. Fusillé le 20 octobre 1942, a été jusqu'au dernier moment le témoignage d'une jeunesse française ardente et pure, pour laquelle il doit rester un exemple idéal. Croix de guerre avec palme.

LEWANDOWSKA (Marguerite), des forces française de l'intérieur : nature d'élite, sachant communiquer son dynamisme et sa vie ardente à ceux qui l'entouraient, n'a cessé, depuis le premier jour de l'occupation, de s'employer au service de la France, recueillant, transmettant des renseignements importants, acceptant tous les risques avec la plus grande simplicité et un absolu mépris du danger. Volontaire pour assurer la liaison entre les services des échelons avancés du secours national en Normandie, a été mitraillée et mortellement blessée sur la route de Falaise, le 31 juillet 1944. A été citée.

POYOL (Roger), capitaine des forces françaises de l'intérieur: patriote ardent, animé du plus grand patriotisme, n'a cessé de faire preuve des plus hautes vertus pendant deux ans de lutte clandestine contre l'envahisseur. Aux heures les plus pénibles de l'occupation, est parvenu après l'arrestation de l'organisateur local, à reprendre la direction de l'équipe de sabotage de Montélimar, assurant en personne l'exécution des missions les plus dangereuses (parachutages, transports d'armes, sabotages ferroviaires, etc.) Le 23 mars 1944, livré à l'ennemi par un traître, il fit tête dans sa maison aux S. S. qui venaient l'arrêter. Désarmé, s'empare de la mitraillette d'un des Allemands, en abat trois et en blesse grièvement plusieurs autres, mais tombe criblé de balles. Reste le plus pur symbole de courage, de l'audace et du plus pur patriotisme. Croix de guerre avec palme.

RASSEMUSSE (Marie-Joseph-Henri), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur: chef de secteur de sécurité de la centrale du sous-réseau Marie, a permis par son courage et son activité le travail de tous les agents qu'il protégeait. N'a pas hésité, malgré son âge et ses déficiences physiques, à effectuer des opérations de parachutages dans des circonstances particulièrement dangereuses. A fourni des renseignements, procuré des faux papiers et abrité des opérateurs de radio. Le 11 juin 1944, alors qu'il exerçait ses fonctions de juge au tribunal de Saint-Flour, prévenu de l'imminence de son arrestation, a refusé de fuir, évitant ainsi une perquisition à son domicile et la capture de nombreux agents. Durant les trois jours de détention, a été le soutien de ses camarades jusqu'au moment de leur exécution. A été fusillé le 14 juin 144, en chantant *La Marseillaise*. Croix de guerre avec palme.

RENAUD-DANDICOLLE (Jean-Marie-Joseph), capitaine des forces françaises de l'intérieur: jeune officier d'un courage et d'une valeur exceptionnels. Parachuté en Normandie en 1944, a dirigé et équipé des maquis, renseigné les alliés, pendant plusieurs mois, au milieu des plus grands dangers. Blessé grièvement le 7 juillet 1944, fait prisonnier et torturé, ne donna aucun renseignement à l'ennemi. A trouvé une mort glorieuse dans l'accomplissement de sa mission. Croix de guerre avec palme.

REY (Gaston-Marcel), lieutenant des forces françaises de l'intérieur: agent de la résistance dès janvier 1941. Chef de la section dans un corps franc, a, en toutes circonstances, fait preuve d'un mépris absolu du danger. Magnifique entraîneur d'hommes, a participé à de nombreuses opérations de sabotage. S'est notamment distingué lors de la première attaque de la Margeride. Grièvement blessé alors qu'il tentait d'accomplir une mission particulièrement dangereuse, a été achevé par l'ennemi. Restera une belle figure de la résistance. Croix de guerre avec palme.

ROBINEAU, capitaine des forces françaises de l'intérieur: ardent résistant, d'un courage et d'une endurance au-dessus de toute épreuve. Entré dans la résistance en 1942, a travaillé directement avec l'état-major de l'A. S. des M. U. R. de Pontcarral. A organisé à Castellane une infirmerie où les malades et blessés reçurent tous les soins que nécessitait leur état de santé. Arrêté par la gestapo en juillet 1944, fut transféré à la prison de Nice et fusillé. Croix de guerre avec palme.

SAINTENAC (Etienne-Jean), capitaine des forces françaises de l'intérieur. Entré dans la résistance organisée dès 1941 en qualité de coresponsable du mouvement « Combat » à Clermont-Ferrand. Arrêté par Vichy en mai 1942 pour activité patriotique, a été conduit menottes aux mains, aux épreuves écrites de l'agrégation qu'il a dû subir entre deux inspecteurs de police. Remis en liberté et ayant gagné Nîmes, a repris sa place à « Combat » pour être nommé successivement chef départemental A. S. en 1943 et chef départemental M.U.R. en 1944. A eu dans les diverses fonctions qu'il a occupées une activité considérable y faisant preuve d'une intelligence étincelante ainsi que d'un courage à la hauteur de son intelligence. Arrêté par la Gestapo en mars 1944, a été déporté en Allemagne (au camp de Hamburg-Neuengamme) où il sut, dans les conditions de vie les plus dégradantes, rester digne de son admirable passé de combattant de la résistance. A trouvé la mort lors du bombardement du « Cap Arconat » le 3 mai 1945. Croix de guerre avec palme.

SOUCAZES DES SOUCAZES (Firmin-Albert), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Ardent patriote, discipliné et très courageux, d'un moral élevé. A rendu de très précieux services à la résistance. Arrêté avec son frère Sylvain par la Gestapo, n'a pas révélé les secrets de l'organisation, malgré les tortures. A été fusillé à Dachau le 1er avril 1945. Croix de guerre avec palme.

STUMM (Pierre), capitaine des forces françaises de l'intérieur. Appartient à l'équipe des fondateurs de la résistance. Dès août 1940, a recruté des agents, recueilli et transmis des renseignements (par le colonel de la Rochère), écrit des articles de propagande antiallemande dans les journaux clandestins. Trahi, arrêté, condamné à mort et fusillé, a été jusqu'à la mort un parfait exemple de courage, de dignité et de dévouement à la patrie. Croix de guerre avec palme.

TREUILLE (Antoine), lieutenant des forces françaises de l'intérieur. Belle figure d'officier, ardent, faisant preuve d'un magnifique esprit de combattant, a participé à toutes les opérations du Vercors de juillet 1944. Est tombé glorieusement le 9 août 1944, alors qu'il avait été envoyé en reconnaissance avec sa section, au cours d'un engagement avec un ennemi très supérieur en nombre. Croix de guerre avec palme.

VALOT (Jean), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur: chef du secteur de Lunéville, a volontairement participé à plusieurs actions de sabotage, notamment à la destruction de la sous-station d'Hériménil. Résistant de la première heure, par son dévouement et son courage, a réussi à réceptionner un parachutage d'armes dans des conditions périlleuses. Blessé, a été sauvagement torturé et assassiné par les Allemands le 16 août 1944 à Raville-sur-Sanon. Croix de guerre avec palme.

VILDE (Boris), commandant des forces françaises de l'intérieur: prisonnier de guerre évadé en juillet 1940, a mis aussitôt toute son activité au service de la résistance dont il a été un des principaux promoteurs. Fondateur d'un des premiers réseaux de renseignements dont l'efficacité a été remarquable, a réussi à établir la liaison entre divers secteurs dont il devint le point de ralliement. Créateur du journal *Résistance*, a, en outre, organisé une ligne d'évasion, faisant preuve, malgré les difficultés et les risques, d'un enthousiasme inaltérable et de la plus parfaite abnégation. Arrêté au mois de mars 1941, a gardé devant ses juges allemands une attitude digne d'admiration. Tombé sous les balles ennemies le 23 février 1942 au mont Valérien, restera une belle figure de la résistance. Est mort glorieusement pour la France dont il avait fait sa seconde patrie. Croix de guerre avec palme.

WEIDENFELD (Arnold), capitaine des forces françaises de l'intérieur: médecin de bataillon pendant la campagne de 1939-1940, se jeta à nouveau dans la lutte en faisant partie, depuis sa création en mai 1941, du réseau de renseignements « Famille Martin » des F. F. C. Adjoint au chef de réseau. Doué d'un cran admirable, décupla son activité en dirigeant une section de sabotage spécialiste du matériel roulant de l'ennemi. Arrêté le 10 septembre 1943 à Grenoble. Caractère magnifique, volontaire de la première heure, est mort pour la France le 18 mai 1944, sauvagement assassiné par l'ennemi à Kaunas (Lithuanie). Croix de guerre avec palme.

Décret du 20 mai 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète :

Art. 1er — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

(Régularisation).

(Pour prendre rang du 20 août 1945.)

CAVALIN (Jean-Xavier-Marie-Paul), lieutenant-colonel, commandant les transmissions du groupe d'Indochine : officier supérieur d'une énergie, d'un courage et d'un dynamisme hors de pair. Chef des services spéciaux et des transmissions du groupe de l'Indochine, a organisé les premières liaisons avec le chef du Gouvernement provisoire de la République française. Le 9 mars 1945, a pris en main la défense de la caserne Ferrié à Hanoï, point d'appui principal de la concession, où trois assauts japonais, alant jusqu'au corps à corps, furent repoussés entre 20 et 22 heures. N'a consenti à quitter la position que toutes archives détruites et sur l'ordre formel du chef d'état-major du général commandant supérieur. Fit ensuite partie d'un détachement de vingt-cinq officiers et hommes de troupe qui, après avoir percé le cordon d'investissement japonais, est parvenu à rejoindre en Chine les troupes françaises après une marche de plus

de 1.500 km exceptionnellement pénible. Au cours de cette marche a été un constant exemple d'énergie, d'endurance, de haut moral et d'entrain. Contusionné et blessé légèrement en combattant à la grenade.

(Pour prendre rang du 24 août 1945.)

ASPIROT (Laurent-Philippe), capitaine, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e compagnie: commandant de compagnie ayant un sens élevé du devoir. A été grièvement blessé le 23 mars 1945 alors que, par son exemple, il excitait l'élément retardateur de sa compagnie à résister sur place à une très violente attaque japonaise. A ainsi permis à son unité de décrocher. Magnifique officier d'une bravoure et d'un sang-froid exceptionels.

CARBONEL (Jean-Henri-Ferdinand), chef de bataillon E. M. P. I. C.: officier supérieur d'élite, ardent à l'action, au moral élevé qui, par ses remarquables qualités d'allant, d'audace et d'énergie, s'est révélé comme un véritable entraîneur d'hommes. Au cours de la campagne contre les Japonais en Indochine en mars-avril 1945, a manié avec une habileté consommée un groupement de trois bataillons. Placé dans des conditions particulièrement difficiles a réussi à contenir pendant près de six semaines, la poussée continue d'un ennemi mordant très supérieur en nombre et en matériel, en lui infligeant de lourdes pertes. A su communiquer à sa troupe, aux moments critiques et au milieu des plus pénibles épreuves, le plus bel esprit de sacrifice. Fut pour tous un modèle de ténacité, de bravoure et d'abnégation.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1945.)

RACO (René), lieutenant, 4e régiment d'artillerie coloniale: officier de valeur courageux. A présidé à dix opérations de parachutage de nuit, de fin 1944 au début 1945. Volontaire, appartenait à un groupe de guérilla, qui pendant huit semaines, a opéré sur les arrières ennemis, au milieu des pires difficultés. A participé à quatre actions particulièrement meurtrières, contre les Japonais; a fait preuve en ces circonstances des plus belles qualités d'énergie, d'autorité, d'allant. Bel exemple de volonté farouche et d'abnégation.

COLAS, dit BAUDELAIRE (Pierre-Jean), capitaine, 9e régiment d'infanterie coloniale. Volontaire, a été adjoint à un groupe de guérilla parachuté avec lequel il a participé pendant sept semaines à des opérations contre les arrières ennemis, et notamment à quatre actions particulièrement meurtrières. Au cours des combats du 22 avril et du 18 mai, a fait preuve des plus belles qualités de courage, de cran et de décision. A tenté, jusqu'à l'épuisement, de sauver un des soldats mortellement blessé. A combattu le dernier avec une énergie farouche pour permettre le repli de son groupe.

(Pour prendre rang du 20 août 1945.)

FOURNIER (Roger), capitaine commandant, G. M. T.: officier de grande énergie qui, au cours des combats dans la boucle du Fleuve Rouge, le 10 mars 1945, à la tête du détachement motorisé du Tonkin, s'est particulièrement fait remarquer en livrant pendant toute la journée, avec compétence et détermination, un combat acharné contre un ennemi très supérieur, permettant ainsi la manœuvre du groupement de Tong. Ne s'est replié avec des véhicules criblés de balles qu'après avoir reçu l'ordre. A, par la suite, conduit brillamment son détachement.

La présente nomination et citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division figurant à l'ordre général n° 3 du G. O. F. R. en date du 19 avril 1945.

JESSON (Alfred), sous-lieutenant, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: officier très brave possédant au plus haut degré le sentiment du devoir. A participé aux combats qui se sont déroulés du 17 mars 1945 au 1er avril 1945 sur la R. P. 41, au cours desquels il a fait preuve des plus belles qualités de courage. Le 1er avril 1945, a été blessé en tentant de ramener le corps de son chef de bataillon mortellement frappé. N'a jamais cessé d'être un exemple pour sa troupe.

La présente nomination et citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division figurant à l'ordre général n° 3 du G. O. F. R. en date du 19 avril 1945.

LEMAIRE (Georges-Henri-Marie-Joseph), sous-lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie: magnifique chef de section. Le 27 mars 1945, au combat de Sonla, a été très grièvement blessé alors qu'ayant une mission de résistance à tout prix, il avait, durant plusieurs heures, contenu une violente attaque ennemie. N'a pas cessé d'être admiré de ses légionnaires pour sa foi, son calme, sa bravoure, son esprit de sacrifice.

NARCY (Roger), sous-lieutenant, 1er régiment de tirailleurs tunisiens: a fait preuve d'un héroïsme remarquable dans l'attaque et la prise d'un blockhaus défendu avec acharnement par un ennemi combattant désespérément. Parvenu le premier de sa section, a réussi, malgré un feu nourri, à lancer des grenades dans les créneaux, donnant ainsi un magnifique exemple de bravoure et d'abnégation. A été blessé légèrement. A entraîné sa troupe avec un allant et un dynamisme remarquables. Blessé très grièvement le 29 avril 1945, au cours du combat de Tien Po (gîte de Man Mei), alors qu'il subissait l'assaut ennemi. A disparu au cours de l'action.

NGUYEN DUY VIEN, capitaine, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: chef de section d'un sang-froid et d'une bravoure remarquables. Dès le premier jour où il a été engagé à Moc Chau, a montré les plus belles qualités de chef en décrochant sous le feu ennemi, qui subit des pertes très sensibles. Coupé de son unité, a rejoint avec sa section dans le minimum de temps, donnant ainsi une nouvelle preuve d'énergie et de dévouement. Par la suite, au cours des combats du Petit-Conoi, du col des Méos et de Luan, a tenu jusqu'au dernier moment, malgré les menaces d'encerclement, à couvert, dans ces combats, le repli des unités engagées.

La présente nomination et citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division figurant à l'ordre général n° 3 du G. O. F. R. en date du 19 avril 1945.

BEGUIN (Fernand), capitaine, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: officier d'élite d'un dynamisme et d'un courage hors de pair. Du 5 au 10 avril 1945, au cours de quatre reconnaissances profondes sur les arrières japonais, s'est heurté à des forces supérieures en nombre et en armement. Avec une maîtrise de soi exceptionnelle, a réussi à se dégager de l'étreinte adverse et à rapporter des renseignements précieux pour le commandement. Volontaire pour rester en Indochine à la tête d'un commando opérant à 200 km de la frontière, s'est maintenu deux mois dans une région fortement occupée par l'ennemi, sans ravitaillement de l'extérieur, pourchassé, tendant sans cesse des embuscades. N'a consenti à se replier que devant l'épuisement de son détachement par la faim, la fatigue et la maladie. Mérite d'être cité en exemple pour sa ténacité, son abnégation et son sens élevé du devoir.

(Pour prendre rang du 21 août 1945.)

CHENEL (Charles-Maurice), lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie, section de Son'a: officier d'élite, modèle de sang-froid et de bravoure. Pendant deux mois sur la ligne de feu, luttant sans répit, s'est révélé brillant chef de section et brillant commandant de compagnie. Malgré les pertes sévères et les épreuves les plus pénibles, ne s'est jamais départi d'un calme et d'une bonne humeur devenus légendaires. Type parfait du chef adoré de ses légionnaires pour sa conduite au feu et sa bienveillance.

DE LA GARDE (Guy-Albert-François), capitaine, 5e régiment étranger d'infanterie, 1re compagnie. Commandant de compagnie de premier ordre. Bien qu'atteint par les rigueurs du climat, a, durant la campagne contre les Japonais en mars-avril 1945, fait preuve d'une énergie surhumaine en demeurant à son poste et en menant magistralement, malgré de pénibles épreuves, un combat retardateur souvent quotidien. Magnifique entraîneur d'hommes, modèle de ténacité et d'abnégation.

GAUCHER (Jules-Paul-Roger), capitaine, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon. Officier d'élite, s'est particulièrement distingué au cours de la campagne mars-avril 1945 contre les Japonais, par ses hautes vertus militaires et ses remarquables qualités de chef. Opposé à un ennemi très supérieur en nombre et en armement, a conduit avec une rare habileté la manœuvre de son bataillon, au milieu des pires épreuves et dans des situations souvent critiques. Véritable entraîneur d'hommes, a été pour ses légionnaires un exemple constant de calme, de courage et d'énergie.

HELMREICH (Julian), lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie, 5e compagnie, chef de section d'élite, qui pendant deux mois, souvent plusieurs fois par jour, a combattu en première ligne contre un ennemi mordant, supérieur en nombre et en armement. Fut pour ses légionnaires un magnifique exemple de courage et de mépris total du danger.

NGUYEN XUAN TIEN, médecin sous-lieutenant de réserve du C. O. F. R., médecin indochinois de 1re classe, médecin chef de l'assistance médicale de Sonla. Médecin de sous-groupement, s'est distingué par sa brillante conduite au cours de la campagne contre les Japonais en mars-avril 1945. Soignant les blessés sous le feu, continuant parfois ses soins alors que les derniers éléments combattants l'avaient dépassé, fit preuve d'un mépris total du danger, d'un dévouement à toute épreuve, d'un sang-froid exceptionnel et d'un sens élevé du devoir.

POTEVIN (André), sous-lieutenant, 9e état-major, 9e régiment d'infanterie coloniale: officier très brave. A participé comme chef de section aux combats qui se sont déroulés du 13 mars au 1er avril 1945 sur la R. C. 41 puis sur l'axe Bountay-Ou Neua du 22 avril au 2 mai 1945. A réussi dans les premiers combats, grâce à sa ténacité, à tenir en respect un ennemi très supérieur en nombre, en lui infligeant de lourdes pertes. A toujours donné le plus bel exemple à sa troupe par son courage et son ardeur. Modèle d'abnégation et d'esprit de sacrifice.

La citation à l'ordre du corps d'armée concernant le lieutenant Potevin figurant à l'O. P. n° 4 en date du 14 avril 1945 du G. C. S. est annulée.

PROD'HON (Robert-Emile-Jean), capitaine, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, 18e compagnie: splendide officier, s'est distingué par sa brillante conduite au cours de la campagne contre les Japonais en mars-avril 1945. Du 20 au 28 mars 1945, au cours des combats meurtriers, fut pour les tirailleurs de sa compagnie un magnifique exemple de courage et de sang-froid. Isolé avec ses hommes du reste du groupement, a réussi à rejoindre, après des fatigues insurmontables, pour reprendre aussitôt sa place en première ligne. Après la mort au feu de son chef de bataillon, a pris en plein combat, dans des conditions particulièrement difficiles, le commandement du III/4e régiment de tirailleurs tunisiens qu'il a réussi à dégager de l'étreinte adverse. Grâce à ses brillantes qualités militaires et à son ascendant personnel, a réussi à s'imposer à tous.

A titre posthume.

(Pour prendre rang du 21 août 1945.)

D'ALVERNY (François), chef de bataillon, 9e régiment d'infanterie coloniale: a rejoint le groupement et a pris le commandement du bataillon. Officier de grande valeur, au moral élevé, s'est bravement comporté au cours des combats du 20 au 31 mars 1945, donnant le plus bel exemple des vertus militaires. Est tombé glorieusement au combat de Luan Chau le 1er avril 1945.

KOMAROFF (Léon), capitaine, 5e régiment étranger d'infanterie, 6e compagnie. Officier adoré de ses légionnaires pour lesquels il était un modèle de bravoure. Est glorieusement tombé à leur tête au combat de Tuan-Giao le 2 avril 1945.

LEQUEUX, lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e compagnie. Jeune officier animé du plus bel esprit de sacrifice. Tombé glorieusement à la tête de sa section au combat du 20 mars 1945.

MULLER (Hubert), sous-lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie, S.H.R. Officier très brave, ayant une haute conception de son devoir militaire. Tué au combat de Cotich le 20 mars 1945 à la tête de ses légionnaires.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Médaille militaire.

Par arrêté en date du 13 mai 1947, est rapporté l'arrêté du 24 avril 1943 (*Journal officiel* des 3 et 4 mai 1943) rayant du tableau spécial de la médaille militaire, à compter du 19 janvier 1943, le canonnier Servestre (Maurice), du 30e régiment d'artillerie.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 8 mai 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944 après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Kniesbeck (Robert), ex-électricien du service des transmissions de la place de Metz, est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 12 mai 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, l'arrêté du 7 mars 1946 (*Journal officiel* du 17 mars 1946) portant mise à la retraite d'office de M. Friant (Pierre), casernier à la chefferie du génie de Metz, est annulé.

MINISTÈRE DES FINANCES

Désignation de membres du conseil général de la Banque de France.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 31 décembre 1936 portant codification des textes concernant la Banque de France;

Vu l'ordonnance du 5 décembre 1944 relative aux lois et statuts qui régissent la Banque de France;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1945 relatif à la désignation de membres du conseil général de la Banque de France,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour faire partie du conseil général de la Banque de France, conformément à l'article 46-3e du décret du 31 décembre 1936, modifié par l'article 1er de l'ordonnance du 5 décembre 1944:

M. Grimanelli, directeur des programmes économiques au ministère de l'économie nationale, pour représenter les intérêts économiques généraux, en remplacement de M. Dreux.

M. Corbin, ambassadeur de France, pour représenter les intérêts français à l'étranger, en remplacement de M. Coulondre.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1947.

SCHUMAN.

Administration centrale.

Par un arrêté en date du 15 mai 1947:

M. Virole (Antoine), sous-directeur à l'administration centrale des finances, a été nommé directeur adjoint, en remplacement de M. Jodon, appelé à d'autres fonctions.

M. Villard (Gaston), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, a été nommé sous-directeur, en remplacement de M. Virole, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Délégation de signature.

Le ministre de l'économie nationale,

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté n° 16823 du 4 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Rosenstock Franck, directeur des prix, à l'effet de signer au nom du ministre:

1° Les arrêtés pris en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 16823 du 4 mars 1947, publié au *Bulletin officiel des service des prix* du 7 mars 1947;

2° Les arrêtés portant fixation du prix des produits importés concernant des entreprises particulières.

Art. 2. — Le directeur des prix est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1947.

A. PHILIP.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage, tapis, bonneterie), dans les usines d'indémaillable.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 14 janvier 1946 relatif aux appointements des ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels;

Vu la décision du 22 décembre 1946 portant classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels;

Vu la décision du 18 février 1947 portant classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage, tapis, bonneterie) et notamment l'article 6, aux termes duquel: « En ce qui concerne le cas des usines d'indémaillable ne comportant pas d'atelier de finition (atelier de tissage indémaillable autonome), une commission technique paritaire nationale déterminera les critères de classification qui lui seront applicables »;

Vu l'accord intervenu en commission technique paritaire nationale,

Décide:

Art. 1er. — La présente décision a pour objet de fixer les critères de classification des ingénieurs et cadres des usines d'indémaillable ne comportant pas d'atelier de finition (atelier de tissage autonome) en application de l'article 6 de la décision du 18 février 1947 portant classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage, tapis, bonneterie).

Art. 2. — Les coefficients applicables aux ingénieurs et cadres chefs de fabrication des usines de tissage sur métier chaînes sont fixés comme suit:

Jusqu'à 24 métiers inclusivement: coefficient minimum 360.

De 25 à 60 métiers exclusivement: coefficient minimum 420.

A partir de 60 métiers: coefficient minimum 500.

Art. 3. — Les métiers travaillant en double équipe sous la responsabilité du même chef de fabrication compteront pour deux.

Les métiers travaillant en triple équipe sous la responsabilité du même chef de fabrication compteront pour trois.

Si ces équipes ont fonctionné six mois au moins dans l'année, la majoration prévue ci-dessus sera comptée pendant toute l'année. Dans le cas contraire, elle sera comptée mois par mois.

Les dispositions du présent article ne se cumulent pas avec la majoration de 20 p. 100 prévue par l'article 2 (§ 1er) de la décision du 22 décembre 1946 susvisée. Toutefois, la disposition la plus avantageuse pour les ingénieurs et cadres chefs de fabrication sera appliquée.

Art. 4. — Les métiers chaînes travaillant à plus de 500 rangées minute (cinq cents) feront l'objet d'accords spéciaux.

Art. 5. — Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Port d'armes.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu les décrets d'application du 14 août 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé à porter, dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions, une arme des première (§§ 1er et 2), quatrième ou sixième catégories, telles que les définit l'article 1er du décret du 14 août 1939 pris en application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, M. Fournier (René), sous-chef de section, régisseur d'avances pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage dans le département de la Loire-Inférieure.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale et le directeur de l'administration générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mars 1947.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE LE QUEINEC.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Transfert et dévolution des biens de la société « Le Journal de Brou ».

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 12 mai 1947 faisant application de la loi susvisée à la société « Le Journal de Brou »;

Vu le décret n° 47-627 du 5 avril 1947 portant délégation d'attributions,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi du 11 mai 1946 et en application du décret du 12 mai 1947, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la société « Le Journal de Brou », société à responsabilité limitée au capital de 60.000 F, dont le siège social est à Brou (Eure-et-Loir), 15, rue de la République.

1° Droit au bail d'un immeuble sis à Brou (Eure-et-Loir), 15, rue de la République, à usage d'imprimerie et de publication de journaux, et avec lui toutes installations industrielles d'imprimerie, matériel fixe et roulant, l'outillage, notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit immeuble, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

2° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, machines, outillages, approvisionnements, archives, mobilier de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local;

3° Les espèces en caisses, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

4° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Chartres sous le n° 3157.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 20 mai 1947.

PIERRE BOURDAN.

Transfert et dévolution des biens de la société « Le Phare de Calais et du Pas-de-Calais ».

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 12 mai 1947 faisant application de la loi susvisée à la société « Le Phare de Calais et du Pas-de-Calais »;

Vu le décret n° 47-627 du 5 avril 1947 portant délégation d'attributions,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi du 11 mai 1946 et en application du décret du 12 mai 1947, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse, les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la société « Le Phare de Calais et du Pas-de-Calais », société anonyme à responsabilité limitée au capital de 500.000 F, dont le siège social est à Calais, 3 et 5, rue du Four-à-Chaux:

1° Droit au bail d'un immeuble sis 3 et 5, rue du Four-à-Chaux, à Calais, à usage d'imprimerie et de bureaux, et avec lui toutes installations industrielles d'imprimerie, matériel fixe et roulant, l'outillage, notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit immeuble, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

2° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, machines, outillages, approvisionnements, archives, mobilier de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local;

3° Les espèces en caisse, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

4° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Calais sous le n° 7226.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 20 mai 1947.

PIERRE BOURDAN.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 23 mai 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs:

Territoire de la Mauritanie. (M. Leenhardt, rapporteur.)

2. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

1° M. Bergeret demande à M. le ministre de l'économie nationale: 1° quelles mesures il compte prendre pour la conservation du matériel des surplus alliés, pris en charge par la Société nationale de vente des surplus, et l'organisation plus rationnelle des dépôts; 2° si le rythme des ventes ne pourrait être accéléré et s'il n'y aurait pas lieu de modifier les méthodes actuellement employées, afin de mettre rapidement une grande masse de matériel sur le marché; 3° quelles sont les parts respectives dudit matériel attribuées à la métropole, à l'Afrique du Nord, aux territoires d'outre-mer et à l'exportation;

2° M. Louis Siefridt demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il est en mesure de faire connaître, au moins approximativement, l'importance de l'économie de gestion qu'il compte réaliser du fait de la substitution du système de la répartition au système de la capitalisation en matière d'assurance-vieillesse;

3° M. Waldeck Rochet expose à M. le ministre des finances que, dans de nombreux départements, les commissions départementales des impôts directs, chargées de déterminer l'impôt sur le bénéfice de l'exploitation agricole, ont manifestement outrepassé la volonté du législateur en dépassant parfois très largement les taux d'augmentation fixés par la loi de finances du 22 décembre 1946, et lui demande s'il n'envisage pas de donner aux représentants de l'administration qui font partie de la commission centrale d'appel des directives tendant à reviser les décisions qui comportent des augmentations abusives qui, contrairement à toute logique, frappent généralement plus lourdement les exploitations agricoles familiales que les grandes exploitations de type capitaliste;

4° Mme Germaine Degrond demande à M. le président du conseil des ministres quelle politique le haut commissaire aux vivres entend suivre vis-à-vis des restaurants sociaux dont le but est d'assurer la subsistance quotidienne des plus infortunés et qui sont menacés de disparaître si l'aide des pouvoirs publics ne leur est apportée au plus tôt;

5° M. André Morice demande à M. le ministre des finances s'il est en mesure de confirmer que le barème B concernant les retraités proportionnels est définitivement aboli;

6° M. Desjardins demande à M. le ministre de la production industrielle quand l'avis de la commission des quatre hauts fonctionnaires, instituée pour examiner la régularité des comptes et la gestion du conseil d'administration des Charbonnages de France, sera publié;

7° M. Louis Siefridt demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre s'il est en mesure de faire connaître exactement les chiffres de nos pertes de guerre, notamment en ce qui concerne les fusillés et les victimes des bombardements et, dans la négative, quelles sont les raisons qui expliquent l'ignorance dans laquelle se trouve encore son administration à cet égard;

8° M. Pierre Fayet demande à M. le ministre des finances les raisons pour lesquelles les services du ministère des finances n'ont pas encore adressé au trésorier payeur de l'Algérie la circulaire d'application du décret n° 46-1645 du 16 juillet 1946 portant à 200 p. 100 à compter du 15 avril 1945 le supplément temporaire augmentant le principal de la pension des anciens militaires et marins musulmans de l'Afrique du Nord;

9° M. Marcel Servin demande à M. le ministre des travaux publics et des transports les mesures qu'il compte prendre pour mettre rapidement en service des autorails ou trains de voyageurs entre Vesoul et Dijon, par Gray;

10° M. Lalle demande à M. le ministre de l'agriculture: 1° quel est le tonnage monnaie matière attribué à l'agriculture au cours du présent trimestre et quelles sont les prévisions en ce domaine; 2° quel est le pourcentage monnaie matière attribué à l'agriculture par rapport aux ressources générales; 3° s'il envisage de rendre la liberté pour la commercialisation de certains articles tels que les cuirs par exemple.

3. — Discussion de l'interpellation de M. Grenier sur la non application par les services du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres de la loi du 11 mai 1946, portant dévolution des biens des entreprises de presse, les incidents graves qui en résultent, notamment les menaces d'expulsion qui pèsent sur de nombreux journaux de la résistance et, en conséquence, sur les mesures que le ministre compte prendre pour prononcer immédiatement la dévolution des biens des entreprises visées par la loi du 11 mai 1946.

4. — Discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du département de la Guyane. (Mme Degrond, rapporteur.)

Séance du vendredi 23 mai 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bouhey, jusques et y compris M. Brault.

Tribunes. — Depuis M. Brusset, jusques et y compris M. Caron.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 23 mai 1947.

N° 377 (rectifié). — Proposition de résolution de M. Genest tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la ration de tabac.

N° 1279. — Proposition de loi de M. Minjoz relative à l'organisation de la profession d'architecte.

N° 1298. — Proposition de résolution de M. Louis Michaud relative aux marins pêcheurs des côtes de Vendée, du Morbihan et du Finistère victimes de la tempête des 3 et 4 avril 1947.

N° 1305. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à indemniser les vignerons de Vieux (Tarn).

N° 1309. — Proposition de loi de M. Boisdon relative à la composition et l'élection de l'assemblée de l'Union française.

N° 1329. — Rapport, par M. Mazuez, sur la proposition de loi concernant les sanctions professionnelles infligées à certains praticiens.

N° 1358. — Avis de M. Courant sur les propositions de loi relatives à la représentation des sinistrés.

N° 1360. — Rapport, par M. Pierre Montel, sur le projet de loi relatif à la nomination dans la réserve de l'armée de mer des officiers auxiliaires ainsi que des officiers et non-officiers détenteurs d'un grade à titre temporaire.

N° 1382 (1). — Projet de loi approuvant un contrat entre le gouvernement français et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

N° 1392. — Projet de loi attribuant au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur.

N° 1394. — Proposition de résolution de M. Delcos relative aux pouvoirs de la commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

N° 1395. — Rapport, par M. Zunino, sur la proposition de résolution relative à la fourniture des engrais aux propriétaires des terres de l'Est dépossédés par application du système de culture allemand dénommé W. O. L.

N° 1396. — Rapport, par M. Louis Marin, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne pas augmenter les droits universitaires.

N° 1406. — Projet de loi relatif au taux de compétence de diverses juridictions en Algérie.

N° 1407. — Projet de loi relatif au rétablissement des syndicats de vétérinaires.

N° 1408. — Projet de loi relatif à l'institution d'un ordre national des vétérinaires.

N° 1409. — Projet de loi instituant une taxe forfaitaire provisoire de 12,50 p. 100 sur les stocks de rebut vendus par les autorités alliées en Algérie.

N° 1414. — Rapport, par M. Emile Lambert, sur la proposition de loi modifiant l'article 33 de la loi du 29 décembre 1942 (revision des pensions abusives).

N° 1415. — Rapport, par M. Emile Lambert, sur la proposition de loi modifiant les articles 23 et 25 de la loi du 29 décembre 1942 (revision des pensions abusives).

N° 1416. — Rapport, par M. Emile Lambert, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au payement des pensions aux victimes de la guerre, conclue le 11 février 1947 entre la France et la Pologne.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le jeudi 22 mai 1947.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mercredi 21 mai 1947.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Beauquier, Binot, Boisdon, Capitant (René), Clemenceau (Michel), Coffin, Dhers, Edgar Faure, Godin, Gosset, Grimaud, Guesdon, Halbout, Hutin-Desgrées, Jaquet, Laniel (Joseh), Marin (Louis), Mazuez, Métayer, Mutter (André), Palewski, Pinay, Serre, Viollette (Maurice).

Commission des finances.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Pierre Abelin, Auguste Allonneau, Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Maurice Bourgès-Maunoury, Maurice Brillouet, Robert Buron, Georges Cogniot, Joseph Denais, Jacques Duclos, Marc Dupuy, Pierre Gabelle, Félix Garcia, Gilles Gozard, Jacques Grésa, André Guillant, Jean-Moreau, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, Maurice-Petsche, René Mayer, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, Arthur Ramette, Paul Reynaud, Pierre Schneiter, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Pierre Truffaut, Maurice Viollette.

Excusés. — M. Joannès Dupraz, M. Roger Dusseaulx.

Suppléants. — Mme Rose Guérin (de M. Raymond Guyot), M. Gaillard (de M. Pierre Mendès-France).

Assistaient en outre à la séance. — M. René Charpentier, délégué de la commission de l'agriculture, M. Bourrel, délégué de la commission des moyens de communication.

Commission de la presse.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Angeletti, Astier de La Vigerie (d'), Baylet, Bichet, Bouhey, Brusset, Chaban-Delmas (Général), Chambrun (de), Chastellain, Chevallier (Louis) (Indre), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Defferre, Félix (Colonel), Grenier (Fernand), Jouve (Géraud), Charles Lussy, Mont, Pierrard, Temple, Thuillier, Védrines, Vendroux, Verneyras, Wagner.

Excusés. — MM. Noël, Tinaud.

Commission du ravitaillement.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. André, Asseray, Baurens, Cerclier, Charpentier, Mmes Darras, Degrond, M. Denis (André) (Dordogne), Mme Douteau, MM. Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Mlle Dupuis (José) (Seine), M. Farinez, Mme Galicier, MM. Garavel, Genest, Mme Ginollin, MM. Gros, Halbout, Juge, Kir, Lecacheux, Mauroux, Michelet, Minjoz, Mouchet, Mlle Prévert, MM. Schauffler, Thamier, Triboulet, Vée, Wolff.

Suppléant. — M. Poirot (de M. Durroux).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Badiou, Bardoux (Jacques), Barrachin, Benchennouf, Boisdon, Bonnefous (Edouard), Cayeux (Jean), Coty (René), Defos du Rau, Delachenal, Demusois, Djemaad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Girard, André Mercier (Oise), Péron (Yves), Mme Peyroles, Rigal (Eugène) (Seine), Pierre Villon.

Excusés. — MM. Paul Bastid, Frédéric-Dupont.

Suppléants. — MM. Finet (de M. Maurice Guérin), Leenhardt (de M. Charles Lussy), Fauvel (de M. Marc-Sangnier).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Asseray, Besset, Bissol, Bonnet, Capitant (René), Carlier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chassaing, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Doutrellot, Duquesne, Fayet, Gau, Gazier, Joubert, Labrosse, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Moisan, Morice, Musmeaux, Noël (Marcel) (Aube), Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Renard, Segelle, Mme Vermeersch, M. Viatte.

Excusé. — M. Costes.

Suppléants. — MM. Sigrist (de M. Meck), Cayol (de M. Bacon), Deshors (de M. Guy Petit), Le Guilloux (de M. Beugniez).

Convocations de commissions.

La commission des pensions se réunira le vendredi 23 mai 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 206) :

Examen d'un projet de loi portant attribution d'un contingent exceptionnel de décorations de la Légion d'honneur.

La commission du ravitaillement se réunira le vendredi 23 mai 1947, à dix heures trente (local de la commission n° 232) :

Exposé de M. Pierre André sur le problème des subventions pour le blé.

Annulation de convocation de commission.

La séance de la commission des finances, qui avait été prévue pour le vendredi 23 mai 1947, à dix heures, est annulée.

Réunions de commissions du vendredi 23 mai 1947.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local n° 255.

Commission de comptabilité, à quatorze heures trente. — Local de la commission.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Sous-commission de la commission des finances (surplus américains), à quatorze heures trente. — Local de la commission.

Sous-commission de la commission de la justice et législation (loyers), à quinze heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à neuf heures trente. — Local n° 220.

Commission des pensions, à quatorze heures trente. — Local n° 206.

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission d'enquête (immunités parlementaires), à quatorze heures. — Local du 2e bureau.

Huitième bureau, à quatorze heures. — Local du 8e bureau.

Septième bureau, à quatorze heures quinze. — Local du 7e bureau.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 22 mai 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à proroger d'un mois le délai accordé pour dénoncer le forfait en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles au titre de l'année 1947. (Nos 255, année 1947. — M. N..., rapporteur; et no , année 1947. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. N..., rapporteur.)

2. — Nomination d'un membre de la commission consultative des pensions.

3. — Nomination de deux membres de la commission chargée d'étudier les modifications à apporter à la loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la sécurité sociale.

4. — Nomination de membres de commissions générales.

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Teyssandier tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'attribution du régime alimentaire no II dit « lacto-végétarien ». (Nos 121 et 239, année 1947. — M. Teyssandier, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Teyssandier et des membres de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime no 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant externes qu'internes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire ou la radiographie être indiscutablement de nature tuberculeuse. (Nos 146 et 240, année 1947. — M. Teyssandier, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Caspary, Dorey et les membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines. (Nos 55 et 238, année 1947. — M. Aussel, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Ousmane Soce et de ses collègues du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture au lycée de Dakar d'une classe supérieure préparatoire aux grandes écoles de la métropole. (Nos 136 et 236, année 1947. — M. Ousmane Soce, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité, pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions, de racheter leur retraite par un versement unique en capital. (Nos 101 et 229, année 1947. — M. Jullien, rapporteur; et no , année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion. (Nos 162 et 246, année 1947. — M. Novat, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale. (Nos 161 et 245, année 1947. — M. Sarrien, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. de Menditte, jusques et y compris M. Naime.

Tribunes. — Depuis M. Nicod, jusques et y compris M. Rehault.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE COMMUNISTE

(73 membres au lieu de 72.)

Ajouter le nom de Mlle Dubois (Juliette).

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Armengaud, Charles-Cros, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Le Contel (Corentin), Liénard, Merle (Toussaint), Mermet-Guyennet, Novat, Rochereau, Soldani, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

Excusés. — MM. Colardeau, Cozzano, Debray, Longchambon, Siaut.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Couteaux, Dumas, Dupic, Hamon (Léo), Larribère, Trémintin, général Tubert, Vanrullen, Voyant.

Excusés — MM. Benoit, Borgeaud, Mme Devaud, MM. Doumenc, Dujardin, Mme Eboué, MM. Guénin, Hocquard, Marintabouret, Marrane, Meyer, Poher, Richard, Rogier, Saadane, Sablé, Saïah, Sarrien, Verdeille, Vergnole, Vignard (Valentin-Pierre).

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.).

Séance du jeudi 22 mai 1947.

Présents. — MM. Baratgin, Benkhelil (Abdesselam), Benoit (Alcide), Bocher, Boudet, Boyer (Jules), Brunhes (Julien), Buffet (Henri), Cardin (René), Cayrou Frédéric, Chambriard, Dubois (Célestin), Duhourquet, Giauque, Jouve (Paul), Lacaze (Georges), Lagarrosse, Masson (Jules), Montgascon (de), Prévost, Quessot (Eugène), Rochette, Rouel, Salonnet.

Excusés. — MM. Denvers, Peschaud.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 28 mai 1947, à seize heures quarante-cinq (local no 215):

I. — Echange de vues sur l'exposé de M. Serrure concernant la situation à Madagascar.

II. — Exposé de M. Max André sur les pourparlers franco-vietnamiens.

III. — Entretien sur les déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer à la dernière réunion de la commission.

IV. — Questions diverses.

Réunion du vendredi 23 mai 1947.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local no 221.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'air.

Avis pour le recrutement direct d'ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Un recrutement destiné à pourvoir seize postes d'ingénieur militaire des travaux de l'air de 3e classe est prévu au ministère de l'air.

Ce recrutement est réservé aux anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers qui obtiendront leur diplôme d'ingénieur en 1947.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 août 1947.

Il sera envoyé un exemplaire de l'arrêté fixant les conditions de ce recrutement et l'indication des pièces à produire pour la constitution des dossiers de candidature, sur demande accompagnée de 4,50 F adressée au ministère de l'air (direction technique et industrielle de l'aéronautique), 26, boulevard Victor, à Paris (15e) ou à la direction technique régionale de l'aéronautique d'Alger, 21, avenue Gaston-Doumergue, la Redoute-Alger.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Deux concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air de 3e classe, sont prévus au ministère de l'air:

Un concours normal pour le recrutement de vingt-deux ingénieurs militaires des travaux de l'air;

Un concours spécial pour le recrutement de cinq ingénieurs militaires des travaux de l'air, réservé aux anciens prisonniers, déportés et mobilisés.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu à Paris, Marseille, Toulouse, Lyon et Alger, les 1er, 2 et 3 juillet 1947.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats, mais les candidats titulaires de certains diplômes bénéficieront de majorations de points.

Le programme des connaissances exigées au concours porte sur les matières enseignées dans les écoles nationales d'arts et métiers.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er juin 1947.

Il sera envoyé une brochure contenant le programme détaillé et l'indication des pièces à produire, sur demande accompagnée de 6,50 F adressée au ministère de l'air (direction technique et industrielle de l'aéronautique), 26, boulevard Victor, à Paris (15e) ou à la direction technique régionale de l'aéronautique d'Alger, 21, avenue Gaston-Doumergue, la Redoute-Alger.

Avis de concours d'admission à l'emploi d'agent technique de l'aéronautique.

Deux concours pour le recrutement d'agents techniques de l'aéronautique sont prévus au ministère de l'air:

Un concours normal pour le recrutement de trente-deux agents techniques de l'aéronautique;

Un concours spécial pour le recrutement de huit agents techniques de l'aéronautique, réservé aux candidats empêchés par suite d'événements de guerre.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 8, 9 et 10 juillet 1947 à Armentières (Nord), Egletons (Corrèze), Limoges (Haute-Vienne), Lyon (Rhône), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Nantes (Loire-Inférieure), Saint-Ouen (Seine), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Vierzon (Cher), Voiron (Isère) dans les locaux des écoles nationales professionnelles, à Nîmes (Gard) dans les locaux du collège technique et moderne, et à Alger.

Les épreuves d'admission auront lieu à une date et dans un centre qui seront fixés ultérieurement.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats.

Le programme des connaissances exigées au concours porte sur les matières enseignées dans les écoles nationales professionnelles.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 juin 1947.

Il sera envoyé une brochure contenant le programme détaillé et l'indication des pièces à produire, sur demande accompagnée de 6,50 F, adressée au ministère de l'air (direction technique et industrielle de l'aéronautique), 26 boulevard Victor, à Paris, et pour les candidats résidant en Afrique du Nord, à la direction technique régionale de l'aéronautique, 24, avenue Gaston-Doumergue, la Redoute, Alger.

Ministère des finances.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1947 a eu lieu à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 21 mai 1947, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
6	gagnent	300 fr.	300 fr.
59	—	300 fr.	400 fr.
67	—	300 fr.	400 fr.
74	—	300 fr.	400 fr.
93	—	300 fr.	400 fr.
99	—	300 fr.	400 fr.
13	—	500 fr.	1.000 fr.
32	—	1.000 fr.	2.000 fr.
135	—	2.000 fr.	3.000 fr.
731	—	5.000 fr.	8.000 fr.
772	—	8.000 fr.	12.000 fr.
106	—	10.000 fr.	15.000 fr.
8.978	—	20.000 fr.	30.000 fr.
1.103	—	30.000 fr.	50.000 fr.
7.599	—	50.000 fr.	70.000 fr.
38.748	—	100.000 fr.	100.000 fr.
40.597	—	100.000 fr.	100.000 fr.
93.903	—	100.000 fr.	100.000 fr.
99.633	—	100.000 fr.	100.000 fr.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
159.747	gagnent	200.000 fr.	150.000 fr.
163.439	—	200.000 fr.	150.000 fr.
170.985	—	200.000 fr.	150.000 fr.
240.350	—	200.000 fr.	150.000 fr.
068.084	—	300.000 fr.	200.000 fr.
196.964	—	300.000 fr.	200.000 fr.
222.513	—	300.000 fr.	200.000 fr.
117.268	—	400.000 fr.	200.000 fr.
216.940	—	400.000 fr.	200.000 fr.
246.230	—	400.000 fr.	200.000 fr.
085.317	—	600.000 fr.	300.000 fr.
240.651	—	600.000 fr.	300.000 fr.
069.137	—	1.000.000 fr.	400.000 fr.
155.978	—	1.000.000 fr.	400.000 fr.
033.479	—	3.000.000 fr.	500.000 fr.
252.968	—	8.000.000 fr.	2.000.000 fr.

PAYEMENT DES LOTS
(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés (règlement du 11 avril 1946).

Le prochain tirage aura lieu le 28 mai 1947.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	AU 14 MAI 1947	AU 8 MAI 1947
Encaisse-or (monnaies et lingots)	82.816.556.128 36	82.816.556.128 36
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)	9.446.531.535 14	9.446.531.535 14
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement)	12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon	572.982.479 »	581.886.545 »
Comptes courants postaux	8.654.429.900 66	8.768.190.142 51
Disponibilités à vue à l'étranger	276.502 95	276.502 95
Avances sur lingots et monnaies d'or	»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:		
Effets escomptés sur la France 87.365.865.142 65		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941) 108.026.000 »		
Effets escomptés sur l'étranger 5.350.504 30	87.479.241.646 95	86.993.335.082 70
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger	»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	41.799.692.191 »	41.520.561.173 »
Avances sur titres	4.243.454.769 73	4.459.289.883 45
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans	7.377.088.000 »	9.684.284.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946)	35.000.000.000 »	35.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)	5.002.538.849 42	5.002.538.849 42
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1923, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947)	50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944)	56.600.000.000 »	55.700.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)	426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)	112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque	4.000.000 »	4.000.000 »
Divers	11.628.465.847 89	11.660.651.400 78
Total	838.738.148.601 29	842.751.081.993 45

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		770.234.960.315 »	774.219.054.150 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public 21.558.414 02			
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement 727.190.272 05			
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds 61.198.341.853 11			
Dispositions et autres engagements à vue 907.204.903 84		62.857.295.443 02	62.795.216.722 18
Divers		5.134.055.638 32	5.224.973.916 32
Total		838.738.148.601 29	842.751.081.993 45

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	1,3/4 %
	Autres effets de commerce	2,1/4 %
Avances sur titres		3,1/4 %
Avances à 30 jours		4,3/4 %

Certifié conforme aux écritures:
Le gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

"ALCOK"

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret du 21 mai 1946).
SIÈGE SOCIAL:
33, ROUTE DU RHIN, STRASBOURG-NEUDORF
R. C.: Strasbourg B 101.

Septième tirage d'amortissement des obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F.

Par suite du rachat en Bourse de 122 titres, le septième tirage au sort des obligations 5 0/0 1930 de l'ex-Alcok a porté seulement sur 545 obligations.

Il a été extrait de la roue les 545 obligations dont les numéros suivent, remboursables à partir du 1er avril 1947 à 1.000 F net, coupon 1er octobre 1947 attaché.

197	à	200	= 4	12.721	à 12.730	=	10
211	à	215	= 5	12.861		=	1
217	à	220	= 4	12.871	à 12.878	=	8
511	à	520	= 10	13.311	à 13.314	=	4
1.211	à	1.220	= 10	13.320		=	1
1.231	à	1.240	= 10	13.331	à 13.335	=	5
1.511	à	1.520	= 10	13.631	et 13.632	=	2
1.731	à	1.740	= 10	13.871	à 13.880	=	10
1.964	à	1.968	= 5	13.911	à 13.914	=	4
2.221	et	2.222	= 2	13.916	à 13.919	=	4
2.228	à	2.230	= 3	13.931	à 13.940	=	10
2.381	à	2.385	= 5	14.320		=	1
2.388	à	2.390	= 3	14.851	à 14.860	=	10
2.811	à	2.820	= 10	15.001	à 15.010	=	10
3.913	à	3.920	= 8	15.196		=	1
4.431	à	4.440	= 10	15.200		=	1
4.631	à	4.640	= 10	15.201	et 15.202	=	2
5.111	à	5.120	= 10	15.265		=	1
5.541	à	5.550	= 10	15.207	à 15.210	=	4
5.691	à	5.699	= 9	16.051	à 16.060	=	10
6.111	à	6.120	= 10	16.171	à 16.175	=	5
6.134	à	6.140	= 7	16.177		=	1
7.509	et	7.510	= 2	16.179	et 16.180	=	2
8.371			= 1	16.241	à 16.250	=	10
8.461	à	8.463	= 3	16.321	et 16.322	=	2
8.465	à	8.470	= 6	16.326	à 16.330	=	5
8.911	à	8.914	= 4	16.361	à 16.370	=	10
8.916	à	8.920	= 5	16.781	à 16.783	=	3
9.041	à	9.050	= 10	16.790		=	1
9.481	à	9.490	= 10	16.941	et 16.942	=	2
9.491	à	9.500	= 10	16.946	à 16.948	=	3
9.534	et	9.535	= 2	16.951	à 16.960	=	10
9.537	à	9.540	= 4	17.351	à 17.353	=	3
10.041	à	10.045	= 5	17.391	à 17.400	=	10
10.161	à	10.170	= 10	17.481	à 17.490	=	10
10.626			= 1	17.521	à 17.530	=	10
10.765	à	10.770	= 6	17.531	à 17.540	=	10
11.371	à	11.380	= 10	17.651	à 17.656	=	6
11.721	à	11.730	= 10	17.981	à 17.990	=	10
12.021	à	12.030	= 10	18.241	à 18.250	=	10
12.061	à	12.063	= 3	18.518	à 18.520	=	3
12.068	à	12.070	= 3	19.321	à 19.330	=	10
12.191	et	12.192	= 2	19.431	à 19.440	=	10
12.305	à	12.310	= 6	19.491		=	1
12.611	à	12.613	= 3	19.981	à 19.985	=	5
12.619			= 1	19.989	et 19.990	=	2

Liste numérique des obligations 5 0/0 1930 sorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

732 — 735 à 740 — 1.141 à 1.150 — 1.751 à 1.753 — 1.755 à 1.760 — 1.773 à 1.778 — 1.805 — 1.915 et 1.916 — 2.079 — 2.412 à 2.414 — 2.238 à 2.240 — 2.341 à 2.343 — 2.445 à 2.449 — 2.703 à 2.705 — 3.041 à 3.049 — 3.065 à 3.070 — 3.771 à 3.780 — 4.039 et 4.040 — 4.102 à 4.110 — 5.001 — 5.156 à 5.159 — 5.201 à 5.210 — 5.500 — 5.895 à 5.900 — 6.383 à 6.390 — 6.391 à 6.397 — 6.399 — 6.401 et 6.402 — 6.403 à 6.410 — 6.581 — 6.584 à 6.587 — 7.141 à 7.150 — 7.221 à 7.227 — 7.781 à 7.788 — 7.794 à 7.800 — 7.931 à 7.938 — 7.959 et 7.960 — 8.039 et 8.040 — 8.491 et 8.492 — 8.301 à 8.310 — 9.174 à 9.179 — 9.251 à 9.253 — 9.260 — 9.321 — 9.324 à 9.330 — 9.727 à 9.730 — 10.086 à 10.090 — 10.562 à 10.564 — 11.161 — 11.161 à 11.170 — 11.242 à 11.250 — 11.925 à 11.930 — 12.171 à 12.173 — 12.178 à 12.180 — 12.486 à 12.488 — 12.631 et 12.632 — 13.191 à 13.194 — 13.326 à 13.330 — 13.703 — 13.731 à 740 — 13.822 à 13.826 — 13.828 et 13.829 — 13.983 et 13.984 — 13.986 à 13.989 — 14.175 à 14.180 — 15.771 à 15.773 — 15.775 à 15.177 — 16.631 à 16.634 — 16.636 et 16.637 — 16.640 — 16.651 à 16.660 — 16.661 à 16.663 — 16.731 à 16.740 — 16.751 à 16.757 — 16.913 et 16.914 — 16.917 — 17.009 — 17.975 à 17.977 — 17.979 et 17.980 — 18.846 à 18.850 — 19.954 à 19.953 — 19.956 à 19.960 — 19.991 à 19.997.

Tirage 1945.

6 à 10 — 32 à 40 — 2.042 à 2.044 — 2.047 et 2.048 — 2.050 — 3.031 à 3.040 — 3.291 à 3.300 — 4.201 à 4.210 — 6.241 à 6.248 — 6.431 et 6.432 — 7.761 à 7.763 — 7.811 à 7.816 — 8.051 — 8.057 à 8.060 — 8.061 — 8.064 et 8.065 — 8.522 à 8.524 — 8.568 et 8.569 — 8.826 à 8.829 — 9.231 à 9.235 — 9.341 à 9.343 — 9.350 — 9.441 à 9.445 — 9.841 — 9.843 et 9.844 — 9.847 à 9.849 — 10.345 à 10.350 — 11.225 et 11.226 — 11.228 et 11.229 — 11.395 à 11.397 — 11.400 — 11.674 — 11.677 à 11.679 — 12.051 — 12.053 et 12.054 — 12.057 à 12.060 — 12.731 — 12.738 à 12.740 — 12.741 à 12.750 — 13.843 — 14.093 à 14.096 — 14.098 — 14.100 — 14.133 à 14.137 — 14.500 — 14.811 à 14.814 — 14.829 et 14.830 — 15.265 à 15.270 — 16.340 — 16.501 à 16.504 — 16.521 à 16.523 — 16.525 et 16.526 — 16.529 et 16.530 — 16.586 et 16.587 — 17.071 à 17.074 — 17.101 à 17.108 — 17.266 à 17.269 — 17.911 à 17.916 — 17.918 et 17.919 — 18.314 — 18.317 à 18.320 — 18.401 — 18.407 — 19.481 — 19.331 — 19.337 — 19.442 et 19.443 — 19.561 — 19.711 — 19.861 à 19.868 — 19.896 et 19.897.

Tirage 1944.

1.071 à 1.075 — 1.106 à 1.110 — 1.271 à 1.280 — 2.163 à 2.167 — 2.611 et 2.612 — 2.616 à 2.620 — 2.653 à 2.660 — 2.841 à 2.850 — 3.030 — 3.322 à 3.330 — 3.331 — 3.334 à 3.340 — 3.461 à 3.470 — 4.153 à 4.158 — 4.521 — 4.526 à 4.530 — 4.662 à 4.667 — 4.950 — 4.972 à 4.977 — 5.755 à 5.760 — 6.553 à 6.555 — 6.971 — 8.407 à 8.410 — 8.411 et 8.412 — 8.420 — 8.779 et 8.780 — 9.371 à 9.380 — 9.431 à 9.435 — 9.509 et 9.570 — 10.001 et 10.002 — 10.578 — 11.151 à 11.158 — 11.432 à 11.440 — 11.551 et 11.552 — 11.781 et 11.782 — 12.323 à 12.329 — 12.507 — 12.510 — 12.761 — 12.767 à 12.770 — 13.105 — 13.315 à 13.350 — 13.601 à 13.604 — 13.616 à 13.620 — 13.802 à 13.806 — 14.101 à 14.104 — 14.681 à 14.690 — 14.751 à 14.760 — 14.912 à 14.914 — 14.917 — 15.441 à 15.443 — 15.447 et 15.448 — 15.685 et 15.686 — 15.689 et 15.690 — 15.766 à 15.768 — 16.231 à 16.233 — 16.239 et 16.240 — 18.283 à 18.285 — 18.689 et 18.690 — 19.671 à 19.679 — 19.873 à 19.880.

Tirage 1943.

166 et 167 — 721 et 722 — 728 — 741 et 742 — 748 à 750 — 751 — 1.301 à 1.304 — 1.607 à 1.610 — 1.660 — 1.851 et 1.852 — 1.854 à 1.858 — 2.851 à 2.857 — 3.598 à 3.600 — 4.071 à 4.074 — 4.676 — 4.679 et 4.680 — 4.792 et 4.793 — 4.797 à 4.800 — 4.929 — 5.603 à 5.605 — 5.607 — 5.609 et 5.610 — 7.052 — 7.055 et 7.056 — 8.151 et 8.152 — 8.156 à 8.158 — 8.381 à 8.384 — 8.386 et 8.387 — 9.361 à 9.370 — 10.310 — 10.891 et 10.892 — 10.898 à 10.900 — 10.938 à 10.940 — 10.944 à 10.950 — 11.457 à 11.460 — 11.841 à 11.845 — 11.901 à 11.903 — 11.905 et 11.906 — 12.092 et 12.093 — 12.214 — 12.217 à 12.220 — 13.585 — 13.589 — 14.021 à 14.029 — 15.136 à 15.140 — 15.151 à 15.160 — 15.544 à 15.547 — 15.549 et 15.550 — 15.691 à 15.700 — 15.913 à 15.920 — 15.951 à 15.960 — 16.293 et 16.294 — 17.801 à 17.810 — 18.172 à 18.180 — 18.546 à 18.550 — 18.661 — 18.664 — 18.667 à 18.669 — 19.145 et 19.146.

Tirage 1942.

3.885 — 3.887 — 10.447 — 11.991 à 11.999 — 19.021 à 19.030.

SOCIETE RATEAU

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 152.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 40, RUE DU COLISÉE

Amortissement d'obligations 4 1/2 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Rateau a procédé par rachats en Bourse, à l'amortissement des 820 obligations 4 1/2 0/0 1930, prévu pour le 1er juin 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en mai 1947.

Liste de rappel des obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées au 31 mars 1947.

341 — 346 à 350 — 672 — 674 à 680 — 1.301 à 304 — 1.308 et 309 — 1.521 et 522 — 1.529 et 530 — 2.001 à 008 — 2.101 — 2.771 — 2.868 et 869 — 3.038 à 040 — 3.654 — 3.660 — 3.671 — 3.678 et 679 — 4.012 à 020 — 5.319 et 320 — 5.611 à 620 — 5.905 à 910 — 7.185 à 189 — 7.673 à 677 — 7.680 — 8.030 — 9.619 — 9.681 à 690 — 9.746 à 750 — 10.066 à 070 — 10.161 à 170 — 10.261 — 10.264 à 268 — 10.646 à 650 — 11.561 à 564 — 12.430 — 12.601 — 12.606 à 610 — 13.051 — 13.053 à 060 — 13.105 à 109 — 13.126 — 13.127 et 128 — 13.621 — 13.623 et 624 — 13.626 — 13.628 à 630 — 14.005 — 14.391 et 392 — 14.397 à 400 — 14.671 à 676 — 14.969 et 970 — 14.981 à 987 — 15.411 à 420 — 15.611 à 620 — 15.892 à 900 — 16.161 — 16.163 à 170 — 16.371 à 380 — 16.680 — 16.741 à 750 — 16.811 et 812 — 16.815 à 818 —

17.081 à 090 — 17.171 à 179 — 18.058 à 060 — 18.351 et 355 — 18.359 et 360 — 18.721 et 722 — 18.725 à 730 — 19.853 à 857 — 20.078 — 20.081 — 20.461 à 480 — 20.541 à 550 — 20.805 à 810 — 20.831 à 840 — 20.859 — 21.702 et 703 — 22.301 et 305 — 23.021 à 026 — 23.027 — 23.030 — 23.281 à 285 — 24.081 et 082 — 24.771 à 775 — 24.851 à 860 — 24.951 et 952.

Compagnie Française des Etablissemen's Gaillard

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.600.000 F

SIÈGE SOCIAL:
53, AVENUE JEAN-MOULIN, BEZIERS
Registre du commerce: Béziers 56 B.

Obligations 5.000 F 4 0/0 1946.

Liste des 101 titres sortis au tirage du 28 février 1947, et remboursables à partir du 15 juin 1947.

1.796 à 1.896.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 24 juillet 1946.)

Société Minière et Métallurgique du Périgord

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 270.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A FUMEL (LOT-ET-GARONNE)
R. C.: Villeneuve-sur-Lot 634 B.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 1941, de 5.000 F nominal, sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 200 obligations représentant la première tranche dont le remboursement était prévu pour le 1er juin 1947, et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 28 juin 1941.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1943
DE LA
Société industrielle de transport d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société industrielle de transport d'énergie électrique, société anonyme au capital de 120 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 août 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1945.

807 à 810 — 827 à 830 — 2.671 — 2.716 à 2.720 — 3.631 — 3.637 à 3.639 — 5.207 à 5.210 — 5.281 — 5.284 à 5.290 — 5.701 à 5.704 — 5.706 à 5.710 — 6.534 à 6.537 — 7.641 à 7.650 — 8.111 — 8.118 à 8.120 — 8.811 et 8.812 — 8.815 à 8.820 — 9.541 à 9.546 — 9.993 à 9.995 — 10.451 à 10.460 — 11.101 — 12.661 à 12.664 — 12.668 à 12.670 — 12.931 à 12.940 — 13.357 à 13.360 — 13.721 à 13.730 — 14.324 à 14.330 — 14.832 et 14.833 — 15.951 à 15.953 — 16.301 à 16.303 — 16.681 — 16.684 à 16.690 — 17.933 à 17.935 — 17.940 — 18.971 à 18.977

Amortissement 1946.

3.201 à 3.210 — 8.301 à 8.310 — 9.711 à 9.720 — 10.981 à 10.986 — 10.989 et 10.990 — 14.301 à 14.310 — 15.471 à 15.480 — 16.951 à 16.960 — 18.261 à 18.270 — 19.241 à 19.244

LA RUCHE MODERNE

CAPITAL: 13.050.000 F

SIÈGE SOCIAL:
6 A 20, RUE COULOMMIÈRE, A TROYES
R. C.: Troyes n° 1625.

Emission de 6.000 obligations 4 0/0 1940 de 5.000 F.

Numéros des 47 obligations sorties au tirage du 2 mai 1947 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la quantité de titres à amortir le 1er juillet 1947.

3.210 à 3.256

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 22 janvier 1946.)

Société LESAFFRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 41, RUE ETIENNE-MARCEL, PARIS
Registre du commerce: Seine, n° 284822 B.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 20.000 F 1943.

Tirage au sort annuel des obligations amorties le 10 juin 1947.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F 1943, la société Lesaffre et Cie a racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 10 juin 1947, soit 120 obligations de 2.000 F chacune.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société Française d'Héraclée

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mai 1947: page 4357, Obligations 7 0/0 non remboursées, 2e colonne, 29e ligne, au lieu de: « 4.384 », lire: « 4.284 »; 41e ligne, au lieu de: « 4.489 et 4.490 », lire: « 4.489 et 4.490 (nov. 42) »; 49e ligne, au lieu de: « 4.818, 4.846 (mai 42) », lire: « 4.818 (mai 42), 4.846 (nov. 42) »; 60e ligne, au lieu de: « 5.015 », lire: « 5.105 »; 73e ligne, au lieu de: « 5.463 », lire: « 5.463 (nov. 41) »; 83e ligne, au lieu de: « 5.661, 5.664 », lire: « 5.661, 5.664 (mai 41) »; 86e ligne, au lieu de: « 5.761 », lire: « 5.761 (mai 46) ». — 3e colonne, 22e ligne, au lieu de: « *6.657 (avec astérisque) », lire: « 6.657 (sans astérisque) »; 70e et 71e ligne, au lieu de: « 8.106 à 8.110, 8.111 à 8.113, 8.115 », lire: « 8.106 à 8.110 (nov. 46), 8.111 à 8.113 (mai 46), 8.115 (mai 46) ». — Page 4358, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « 9.193 et 9.194 », lire: « 9.193 et 9.194 (mai 43) »; 58e et 59e ligne, au lieu de: « 10.456, 10.458 », lire: « 10.456 à 10.458 »; 59e et 60e ligne, au lieu de: « 10.496, 10.500 », lire: « 10.496 à 10.500 »; 62e ligne, au lieu de: « 10.613, 10.615 », lire: « 10.613 à 10.615 »; 63e ligne, au lieu de: « 10.616, 10.619 », lire: « 10.616 à 10.619 »; 64e ligne, au lieu de: « 10.728, 10.730 », lire: « 10.728 à 10.730 »; 66e ligne, au lieu de: « 10.771, 10.773 », lire: « 10.771 à 10.773 »; 72e ligne, au lieu de: « 10.921, 10.923 », lire: « 10.921 à 10.923 »; 73e ligne, au lieu de: « 11.018, 11.020 », lire: « 11.018 à 11.020 »; 75e ligne, au lieu de: « 11.038, 11.040 », lire: « 11.038 à 11.040 ». — Obligations 6 1/2 0/0 non remboursées, page 4358, 2e colonne, supprimer la 4e ligne; 58e ligne, supprimer 10.507 (nov. 46); 61e ligne, au lieu de: « *10.838 (mai 42) », lire: « 10.838 (nov. 39) ».

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Rémy Dubois, docteur en droit, avoué à Douai, 10, rue des Blancs-Mouchons.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Douai, par jugement en date du 23 avril 1947, enregistré, rendu sur la requête de Mme Alfreda Muller, veuve de M. Oscar Stamer, demeurant à Douai, 41, cité Maronnier, a donné acte à Mme Stamer de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Oscar Stamer, ajusteur, son époux, décédé à Douai, le 23 décembre 1946, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Douai, le 9 mai 1947.

Signé: R. DUBOIS.

Demandes de changement de nom

M. Jablonski (Robert-Gustave), né à Paris (16e), le 29 avril 1909, demeurant à Paris (10e), 150, boulevard de Magenta, dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Pierre-Thomas, né à Chêne-Bougeries (canton de Genève), le 14 mars 1944, à l'effet de substituer à son nom patronymique de Jablonski celui de Jablon, nom sous lequel il est connu, et de s'appeler légalement à l'avenir Jablon au lieu de Jablonski.

M. Gaston Kahn, représentant de commerce, né à Paris (11e), le 20 janvier 1911, et demeurant à Lille, 56, rue de Béthune, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Renaud.

M. Robert-Donat-Philémon Levi, né à Marseille, le 19 avril 1917, et demeurant à Marseille, 24, rue Poucel, fils de Raoul-Marc Levi et de Victoria-Baptistine Borrely, son épouse, demande pour lui et son épouse Berthe-Marie-Juliette, née Montserret, et ses fils mineurs: Georges-Marie-Jean-Charles Levi, né à Marseille, le 4 novembre 1942; Bruno-Marie-André-Raoul-Antoine Levi, né à Marseille, le 31 août 1945, demeurant avec lui, issus de son mariage avec Mme Berthe-Marie-Juliette Montserret, que soit substitué à leur nom patronymique de Levi, celui de Montserret ou qu'il plaise au garde des sceaux de substituer à ce nom patronymique de Levi celui de Levi-Montserret.

M. Victor-Valentin-Eugène Cucu, demeurant à Rouen, 2, rue Crevier, né à Amiens, le 6 février 1907, présente une requête au garde des sceaux pour lui et ses quatre enfants mineurs: Christian-Valentin-Pierre-Gustave, né à Mont-d'Aignau, le 23 février 1928; Roland-Valentin-Pierre, né à Rouen, le 28 janvier 1936; Marie-Rose-Valentine-Simone, née à Rouen, le 22 novembre 1938; Alain-Valentin-François, né à Rouen, le 12 novembre 1942 à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Surrois.

AVIS DIVERS

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Première insertion.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 27 juin 1947, à quatorze heures trente, dans le palais de la Bourse, à Copenhague.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport sur l'exercice 1946;
2° Approbation des comptes et résolution concernant les bénéfices comptables;
3° Election au conseil d'administration;
4° Election de deux commissaires aux comptes pour l'exercice en cours;
5° Propositions du conseil d'administration portant sur des modifications à apporter aux articles 2, 3 et 6 des statuts de la société.

Les actionnaires peuvent prendre communication desdites propositions aux bureaux de la société à Copenhague, à Londres et à Paris, dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale.

Conformément à l'article 18 des statuts, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement sur des modifications à apporter aux statuts de la société, que si un quart, au moins, du capital social est représenté à l'assemblée.

A partir du 13 juin 1947, l'ordre du jour et les comptes vérifiés seront soumis à l'examen des actionnaires dans les bureaux de la compagnie, à Copenhague et à Londres, ainsi qu'à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, où les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage d'obligations des emprunts Guadeloupe, Martinique, Guyane 5,50 0/0 1936, à effectuer au siège social du Comptoir national d'escompte le 12 juin 1947, à partir de neuf heures trente.

Avis de tirage des emprunts de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française 5,50 0/0 1936, à effectuer au siège social de la Banque de l'Afrique occidentale, le 17 juin 1947, à partir de neuf heures quinze.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS FRANCS-TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS, section des cheminots. But: défense des intérêts des membres, des veuves et orphelins. Siège social: café Bracque, cité des Cheminots, avenue de France, Avion.

23 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE VILLIERS-SUR-MEUSE. But: protection et conservation du gibier; réglementation de la chasse. Siège social: café Menflin, Villiers-sur-Meuse.

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES DE CHATILLON-LA-PALUD. But: unir et défendre les intérêts de tous les anciens combattants et victimes des deux guerres. Siège social: mairie de Châtillon-la-Palud.

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES PÉRIGOURDINS ET GIRONDINS DU CANTON DE SAINT-MAUR. But: grouper les originaires de la Dordogne et de la Gironde. Siège social: 150, boulevard de la Pie, Saint-Maur.

23 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. SOCIÉTÉ DES COURSES D'HOSSEGOR. But: amélioration de la race chevaline et organisation de raids et courses hippiques. Siège social: mairie d'Hossegor.

24 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. LA DIANE DE SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE. But: la répression du braconnage et le repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Saint-Maurice-la-Fougereuse.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. SOCIÉTÉ DU SOU DES ÉCOLES LAÏQUES. But: achat de matériel scolaire individuel. Siège social: école publique, à Notre-Dame-de-la-Rouvière.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. LES FILS DES TUÉS DE L'ISÈRE. But: grouper et défendre les intérêts des orphelins de guerre. Siège social: Les Fils des tués de l'Isère, 11, rue Sermorens, Voiron.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. COMPAGNIE DU MESSAGE (comédiens des P. T. T.). But: réunir les postiers désireux de se cultiver par l'art dramatique. Siège social: 39, rue Gabrielle, à Paris.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. ENSEMBLE VOCAL KANAWATY. But: cultiver et développer l'art choral en France. Siège social: 54, avenue de Wagram, Paris.

25 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-GIRONS. But: assurer le bon fonctionnement des écoles libres de la ville, le recrutement et la rémunération des maîtres. Siège social: 53, boulevard Frédéric-Arnaud, Saint-Girons.

25 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS MAITRES ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH. But: entretenir l'amitié entre les anciens maîtres et élèves. Siège social: école Saint-Joseph, à Saint-André-des-Eaux.

25 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Vendée. UNION DÉPARTEMENTALE D'ACTION DES CLASSES MOYENNES DE LA VENDÉE. But: étude et défense des intérêts généraux de ses adhérents, établissement et maintien des liens de confraternité entre tous ses membres. Siège social: hôtel de la chambre de commerce, 19, rue Hoche, la Roche-sur-Yon.

25 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. COMITÉ DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES DE BORDEAUX. But: défendre les intérêts scolaires et transmettre aux autorités compétentes les vœux des étudiants, organiser les fêtes et les manifestations sportives. Siège social : 20, cours Pasteur, Bordeaux.

25 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. SOCIÉTÉ DES FÊTES DE SOUBRAN. But: organisation de fêtes avec bals, représentations théâtrales, manifestations sportives, concours de tir, etc. Siège social: mairie de Soubran.

25 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. UNION VÉLOCIPÉDIQUE MAURIENNAISE. But: pratique de l'éducation physique, courses cyclistes, cyclotourisme, préparation militaire. Siège social: hôtel de ville, Saint-Jean-de-Maurienne.

25 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Tarn. UNION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE DE VALENCE-D'ALBIGEOIS. But: encourager le développement de l'école laïque et créer des liens d'amitié entre les anciens élèves. Siège social: école publique des garçons de Valence-d'Albigeois.

26 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. COMITÉ DES FÊTES DE MANERBE. But: organisation de fêtes au profit d'œuvres philanthropiques sociales et communales. Siège social: mairie de Manerbe.

28 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. COMITÉ DES FÊTES DE LA COMMUNE LIBRE DU TONKIN. But: grouper tous les habitants du quartier du Tonkin désirant former le comité des fêtes; entretenir entre eux des rapports utiles et réguliers, ainsi que des liens de bonne camaraderie; organiser chaque année la fête du quartier, des séances récréatives, ainsi que des réjouissances pour les enfants (arbres de Noël, goûters et jeux divers). Siège social: café de la Pagode, 22, rue Francis-Garnier, à Nevers.

28 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. SYNDICAT DES SINISTRÉS DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LA-VIEILLE. But: défense des intérêts des sinistrés. Siège social: au domicile du président, M. Pontrel, à Saint-Pierre-la-Vieille.

29 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. LES JOYEUX QUEYRANNAIS. But: éducation intellectuelle, morale, artistique et physique des jeunes gens. Siège social: école de Villefranche-du-Queyran.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION DES FAMILLES FRANÇAISES D'AILLON-LE-JEUNE. But: défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie d'Aillon-le-Jeune.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION DES FAMILLES FRANÇAISES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. But: défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie de Saint-François-de-Sales.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. JEUNESSE DE LA CROIX-ROUGE. But: répandre le goût des exercices de corps, développer parmi la jeunesse la souplesse et le courage. Siège social: école Jules-Ferry, 6, rue de la Potente, Tourcoing.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. ASSOCIATION NATIONALE DES MAITRES AGRICOLES ET DES MAITRESSES D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE PUBLICS. But: développer l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole public; sauvegarder les intérêts des membres. Siège social: 15, rue des Vieux-Murs, Lille.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE DÉFENSE DU PECQ. But: la conception et la réalisation de toutes mesures propres à aider, favoriser ou promouvoir l'aménagement, le développement et la prospérité du Pecq. Siège social: au domicile de son président, 1, rue du Printemps, au Pecq.

30 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE LIBRE DE SAINT-AGIL. But: entretien de ladite école. Siège social: école libre de Saint-Agil.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. ASSOCIATION D'ENTR'AIDE DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE ÉTABLISSEMENTS LEMAIRE ET DILLIES. But: la création, le développement, la propagation et la gestion de toutes œuvres et institutions d'intérêt commun pour les personnes appartenant à quelque titre que ce soit aux établissements Lemaire et Dillies. Siège social: 21, rue du Château, Roubaix.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES DE SASSENAGE. But: protection des familles nombreuses. Siège social: M. Blumet (Armand), Sassenage.

30 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Groupement d'achats ouvriers syndiqués C.G.T. de Saint-Symphorien-de-Lay et de Neaux. But: procurer à ses adhérents les produits nécessaires à leur alimentation ainsi que les articles visant à l'économie domestique. Siège social: rue du Cimetière, à Saint-Symphorien-de-Lay.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Association d'éducation populaire Saint-André. But: éducation populaire. Siège social: 29, rue du 14-Juillet, Châteauroux.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Association amicale des anciens combattants du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (A.C.R.U.), section des Bouches-du-Rhône. But: entr'aide, défense des intérêts des combattants, veuves et orphelins des deux guerres. Siège social: cité administrative, terre-plein de la Bourse, Marseille.

30 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. Fédération départementale des sociétés coopératives agricoles de meuneries et de meuneries-boulangeries de la Charente-Maritime. But: défense des intérêts des groupements adhérents. Siège social: 31, avenue Gambetta, Saintes.

1er mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. La Compagnie en scène. But: pour les œuvres de la ville de Meaux. Siège social: 19, rue Alfred-Maury, Meaux.

2 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. Association d'éducation populaire des Morillons. But: organiser le fonctionnement de l'école des Morillons. Siège social: école des Morillons, commune de Perrusson.

2 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Niort. Union des femmes françaises de Champdeniers. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Champdeniers.

2 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Marne. Les Hirondelles. But: société féminine d'éducation physique et sportive. Siège social: 9, rue Massez, Courtisols.

2 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Union féminine civique et sociale de l'association familiale et sociale change son titre et devient: Association familiale et sociale du 7e arrondissement. Siège social: 55, rue de Varenne, Paris.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Société de natation du personnel de la Chambre des députés modifie la composition de son bureau, ses statuts et change son titre qui devient: Association sportive du personnel de l'Assemblée nationale. Siège social: 126, rue de l'Université, Paris.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. Association Jeanne-d'Arc. But: récréation et divertissement de ses membres. Siège social: 68, rue du Petit-Village, Tourcoing.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Meuse. La Saint-Hubert. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement du gibier. Siège social: 112, rue d'Haironville, Saudrupt.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Fédération du Cher des jeunesses socialistes. But: transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste. Siège social: 21, rue Coursarlon, Bourges.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. Relèvement par le travail. But: aider les libérés des deux sexes à se procurer des moyens d'existence par le travail et, en attendant, leur procurer des moyens de subsistance dans les centres d'accueil. Siège social: palais de justice, Lille.

6 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association familiale rurale de Prudhomat. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: chez M. Bex, à Py, par Prudhomat.

6 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. Djemia et Touhid. But: diffusion de la langue arabe. Siège social: boulevard Ouest, Mers-el-Kébir.

6 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association familiale rurale de Puybrun. But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: chez M. Sanfourche, président, à Puybrun.

7 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Les Amis des sports de Saint-Aignan. But: procurer détente physique et morale. Siège social: 1, rue Georges-Clemenceau, Mont-Saint-Aignan.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. Union féminine au service de la France. But: développer les aptitudes à des fonctions dans l'armée ou les services civils. Siège social: 99, rue Manuel, Lille.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Football-Club maritime. But: pratiquer les exercices physiques et notamment le football-association. Siège social: 1, cours Xavier-Arnozan, Bordeaux.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Association d'éducation populaire d'Yffiniac. But: gestion des écoles privées. Siège social: école privée des garçons, Yffiniac.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement de boucherie Voltaire. But: approvisionnement de la population en viande de boucherie. Siège social: 8, rue Saint-Sébastien, Paris.

9 mai 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Société des courses du trotting-club vicquois et Tivoli. But: amélioration de la race chevaline et encouragement à l'élevage du cheval. Siège social: mairie de Vic-Bigorre.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. Jeunesse rurale du Rethélois. But: aider ses adhérents à résoudre les problèmes qui se posent dans le milieu rural, assurer leur formation humaine, professionnelle et sociale et ainsi contribuer au développement de l'agriculture. Siège social: chez M. J. Lallement, à Wassigny.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Association catholique des chefs de famille d'Annequin. But: défense des intérêts généraux de la famille. Siège social : M. Florent, rue Salengro, Annequin.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. Association de familles interprofessionnelle de Culoz. But: représentation officielle des familles, défense des intérêts moraux et matériels. Siège social: maison Godet, à Culoz.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Société sportive Etoile sportive de Genas. But: destinée à permettre la pratique des sports. Siège social: café Gauthier, rue de la République, Genas.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association familiale ouvrière de Saint-Malo-de-Guersac. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: café Cathelinais, à Brais, à Saint-Malo-de-Guersac.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Amicale Voix du Nord. But: maintenir et resserrer les liens de camaraderie entre ses membres. Siège social: café Bellevue, place Charles-de-Gaulle, Oignies.

9 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. Patronage de Notre-Dame du Sacré-Cœur. But: éducation morale et sportive des enfants et jeunes filles. Siège social: patronage Notre-Dame du Sacré-Cœur, 38, rue de Balzac, Loches.

9 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des bouchers nogentais. But: achat et répartition d'animaux de boucherie. Siège social: 136, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne.

10 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Foyer rural de Montbertrand. But: éducation populaire. Siège social: école de Montbertrand.

12 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Société hippique rurale d'Orléans. But: développer le goût du sport équestre. Siège social: chez le président, 4, rue de la Bascule, à Orléans.

12 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Association générale des familles de Thouars. But: défense et représentation des intérêts généraux des familles. Siège social: 20, rue du Jeu-de-Paume, Thouars.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Société Zénith-Sports. But: pratique de l'éducation physique, formation prémilitaire, sports. Siège social: Société du Carbur-Zénith, 39-51, chemin Feuillat, Lyon.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Jeunesse sportive habitation bon marché. But: procurer aux enfants de la cité des distractions saines et agréables par la pratique rationnelle des sports, par l'organisation des fêtes et spectacles dans la cité, ainsi que des excursions. Siège social: Premier groupe bâtiment N., habitation bon marché, champ de manœuvres, Alger.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Société française des collectionneurs avancés. But: grouper et favoriser les relations entre tous les collectionneurs sérieux et avancés de France et de l'Union française. Siège social: 37, rue Lavoisier, à Rennes.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Mutuelle des bouchers de Bonneuil. But: achat d'animaux de boucherie et répartition. Siège social: mairie de Bonneuil.

13 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats de Drancy. But: faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie par voie d'achats directs à la production et de répartition entre ses adhérents. Siège social: mairie de Drancy.

14 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. L'Etoile sportive musulmane L'Hilliloise. But: la pratique des sports. Siège social: route Nationale, à l'Hillil.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Association Groupement d'entr'aide de matériel de Charcé. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Charcé.

16 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Association Notre-Dame-la-Blanche. But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: 9, rue Molière, Bourges.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

11 février 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur (enregistré à la sous-préfecture de Béthune le 23 avril 1947). Jeunesse polonaise Grunwald, section de Grenay. But: développement culturel et physique de la jeunesse polonaise en France et de l'amitié franco-polonaise. Siège social: Franck, Grenay.

12 mai 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. Association éducatrice franco-italienne. But : échange des connaissances artistiques, professionnelles, pédagogiques et didactiques entre la France et l'Italie, notamment dans le domaine de l'éducation de l'enfance et de l'enseignement technique. Siège social : rue Casimir-Perier, 4, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.